

DOSSIER

Étrangers en prison : à l'ombre du droit

P. 10 EN GUYANE, LE SURSIS DES
HAÏTIENS SANS PAPIERS

P. 22 APRÈS LA PRISON : LE LABYRINTHE
ADMINISTRATIF

P. 30 DÉO NAMUJIMBO, PARCOURS
D'UN JOURNALISTE MILITANT

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention, les militants de La Cimade récoltent nombre d'histoires absurdes qui illustrent le non-sens dans lequel se retrouvent souvent les étrangers face à l'administration.

Cette rubrique est désormais dédiée à ces histoires... et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Mon nom est une histoire

Cela fait quatre ans qu'ils ont quitté la Colombie. Quatre ans qu'ils baignent dans les gçons du Chiffristan, à subir ces vénéneuses pratiques qui font d'eux une marchandise politique : autant les projeter sur du verre pilé, histoire de rigoler un peu. Ça me fait cagner. Ils seraient tellement mieux à prendre un apéro à Bornéo, ou simplement... chez eux à n'être qu'à leur métier d'êtres humains.

Garçon ! Un fiasco, s'il vous plaît.

Colombie, Équateur, violences, Brésil, Guyane. Demande d'asile, rejet, recours, rejet. Que pouic, en somme. Quand James a raconté tous ces morts à Puerto Tejada, l'officier de protection lui a dit *trouvez un autre film à me raconter, monsieur*. Au moins, il a dit monsieur.

De La Cimade en Guyane, ils arrivent à La Cimade à Massy. Claire a pensé à cet écrin (lui-même joyau, d'ailleurs) : Massy. James, Hilary et Emmy ont débarqué sans trop savoir s'ils avaient plus froid que peur, plus peur que mal. Typés louches, et sans-papiers. Pirogues, sampans, felouques, ils ont tout emprunté et viennent demander que nous partagions un peu de notre liberté. Soit. Allons bon. Ça délirique sec à La Cimade.

Tenant vaillamment d'échapper à l'abattoir administratif, ils se lancent dans une demande de réexamen. Demander l'asile, rien de plus simple : quatre mois, un référé, trois coups de fil à Antoine, dix-huit coups de fil à la préfecture, une audience au tribunal, dix-huit crises cardiaques chez les bénévoles de Dom'asile et sept rendez-vous à la préfecture plus tard, ils obtiennent enfin le formulaire qui leur donne le précieux droit d'expliquer leur situation. D'où l'expression : « *simple comme une demande d'asile* ». Allons bon. Soit.

Le ventre d'Hilary s'arrondit à mesure que les mois passent. Il s'arrondit de plus en plus. Seigneur Dieu... il ne cesse pas de s'arrondir. Encore une fois, ce type d'événement est une claque pour les détracteurs de Galilée. Au barbecue du mois d'août, ils annoncent que ce sera un garçon. Emmy accèdera bientôt au statut de « grande sœur », dont la qualité n'est plus à prouver. Fossettes sur les deux joues, et réjouissance.

Ce matin-là, j'imagine qu'Hilary va accoucher. Le terme est prévu pour le 22 novembre. Dans l'après-midi, James m'annonce que le bébé est né à 11h30, après six heures laborieuses. Le genre d'heures au cœur desquelles on déniche ces chaleurs humaines que l'évidence enrubanne, et qui destituent toute norme. Il me dit ça : *le bébé... il est né*. Des lacs clairs émergent dans ses yeux. Et il ajoute : *tou sais comment il s'appelle ?* Évidemment, je ne sais pas. Dans un éclat de fierté qui me désarme, sous les yeux médusés de Nicolas, il dit : *Mathieu-Cimade*, et c'est mon fils.

Avec Julie, nous fonçons à l'hôpital. Chocolat, fleurs, chocolat et chocolat. Viens voir tes tantines, petit gars, on va te souhaiter la bienvenue comme il convient. *Comme il est petit ! Comme il ressemble à James ! Comme ses mains sont petites ! Comme son nez est petit !* Au moins, on est sûr qu'il est bien proportionné, toute partie petite étant égale. De toute façon, on le sait, toute l'équipe va devenir gaga.

Une grappe de groupies.

Julie : *Mathieu-Cimade ?*

Hilary : *oui, pour qu'il sache qui est sa famille.*

Julie : *ah ben ça... elle est grande, sa famille. Au moins 2000 personnes dans toute la France !*

C'est bon de savoir que ce petit bonhomme n'aura de cesse d'être beau et doué pour sa mère. C'est bon de savoir qu'elle n'aura de cesse de lui rappeler que plus que tous les talents, ce sont tous les désirs qui font la vie. Gageons que dans le joyeux patelin de Massy, on croisera au bord du lac cet hiver, une Colombienne délinquante, racontant l'histoire de la grotte aux sept citrouilles à son fiston, emmitouflé dans des tissus d'Emmaüs et de tendresse.

Cela ne fait que cinq jours qu'il est né quand l'Ofpra annonce : rejet. Le fait que Machin et Bidule soient morts, quand bien même ils sont le frère et le neveu de James. Le fait que Trucmuche ait reçu des menaces de mort à cause de ses activités politiques, quand bien même elle est la mère d'Hilary. Le fait que Jenesaisqui ait été victime d'une tentative de meurtre, quand bien même elle est la sœur de James. Le fait que le gamin du coin se soit pris neuf balles dans la tête, quand bien même il s'agit d'un autre neveu de James. Le fait qu'Emmy n'ait eu que sept mois quand la maison dans laquelle elle se trouvait a explosé, plastiquée par des groupes armés... ne sont pas des éléments suffisants pour...

Allons bon. Soit.

La préfecture, aveuglée par l'artifice comptable et fourchement désinspiré, tripote sans doute déjà les détails de leur vie et prépare son refus, un résultat pioché au hasard : veuillez dégager. Mais ce soir de novembre Mathieu-Cimade fête sa première semaine de vie, apprenant déjà que les obstacles nous portent et que sur l'espoir, n'a de force la lame d'aucun couteau... soit-il en papier.

Ève Chrétien

Apatricide

« Je crois que Madame a fait une demande d'apatricide » De la bouche d'un travailleur social, concernant une dame née en Azerbaïdjan de parents arméniens et qui a vécu en Russie. Aucun de ces trois États n'accepte de la reconnaître.

Intervenant de La Cimade au centre de rétention de Toulouse

La course à la "bûchette"

Comment atteindre les quotas de reconduite ? L'administration a moult ressources dans sa besace. Voici un nouvel exemple de sa prolifique imagination !

Début août, un touriste brésilien, en vacances chez sa sœur au Portugal, profite d'être sur le Vieux continent pour rendre visite à des amis français.

Le comité d'accueil est là : contrôle d'identité à peine le pied posé sur le sol français. Après vérification du passeport, il est cordialement prié de suivre les policiers dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'au commissariat, sous les yeux médusés du véritable comité d'accueil.

Effectivement, il semblerait qu'il y ait un léger souci quant à la régularité de son entrée en France : absence du tampon d'entrée sur le territoire Schengen. Serait-il entré irrégulièrement ? Aurait-il dépassé les 3 mois légaux de séjour autorisé ?

Placé en garde à vue – oui, quand même – pour entrée et séjour irrégulier sur le sol français pour cause d'absence de tampon d'entrée. Il n'a de cesse de répéter que ce tampon existe et qu'il est même dans le passeport. Mais quel menteur cet étranger ! La police française est encore capable de vérifier l'existence ou non d'un tampon dans un livret ne comportant que quelques pages. L'ayant interpellé alors qu'il arrivait tout droit d'Espagne, les policiers français, toujours dans l'exercice de leurs fonctions, renvoient ce touriste "irrégulier" – c'est certain, il n'y a pas de tampon dans son passeport – en Espagne, où il est réceptionné par leurs homologues castillans. Et une bûchette supplémentaire !

Ceux-ci le conduisent au commissariat et de nouveau notre bien malheureux touriste leur explique qu'il y a bien un tampon dans son passeport. Et là, chose incroyable mais véridique : le passeport de notre infortuné va

LE TRAIT DE... FAUJOUR

Mobilisés depuis plus un an pour obtenir des critères de régularisation, les travailleurs et travailleuses sans papiers ont gagné sans nul doute la bataille de l'opinion publique. Sans papiers, ils ont osé prendre la parole publiquement pour dénoncer l'arbitraire de l'administration. Mais nombre d'entre eux sont encore obligés de vivre dans la clandestinité.

À 51 ans, Faujour est un dessinateur politique bien connu des lecteurs de la presse alternative et syndicale.



être feuilleté pages par pages ; et au détour de l'une d'entre elles, apposé en plein milieu, se tient triomphalement un tampon indiquant l'entrée au Portugal via l'aéroport de Lisbonne fin mai 2010.

Petit moment de flottement, il y a bien un tampon et il date de moins de trois mois. Là encore, dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers espagnols libèrent sans tarder ce touriste tout à fait régulier, non sans s'être confondus en excuses.

Il aura fallu au final 4 heures pour découvrir un malheureux tampon perdu au milieu d'un passeport. Tout ça à cause de la police portugaise qui n'a pas été capable de l'apposer sur la première page libre.

Cet "incident" m'a été rapporté par les amis de ce touriste tout d'abord par téléphone, pendant sa garde à vue, puis par mail suite à sa remise en liberté par la police espagnole ; mail intitulé « complément d'info sur la bûchette ».

Sarah Danflous

Sommaire

Regards

6 Actualités



La Cimade fête ses 70 ans, retour sur une journée d'engagement... Comment l'occupation de la Cité de l'immigration par les travailleurs sans papiers a donné sens à ce musée discret. Migrants intérieurs en Chine.

10 Point chaud

En Guyane, les Haïtiens représentent près de 27% de la population immigrée. Un an après le séisme, la préfecture menace de les reconduire dans leur pays dévasté.

11 Initiatives

Dispenser des cours de français aux « exclus du système », voilà ce que ce propose La Cimade à Lille. À Lyon, les associations tentent de pallier les défaillances du système public pour accompagner les populations Roms d'origine bulgare ou roumaine.

13 Juridique

Révolution dans les contrôles d'identité aux frontières suite à l'arrêt de la cour de justice de l'Union européenne du 22 juin 2010?

Le dossier

14 Étrangers en prison, dans l'ombre du droit



C'est l'histoire d'une discrimination qui se passe derrière les barreaux. Du fait de la barrière de la langue, de la précarité de leur statut administratif ou de leur solitude, les étrangers et étrangères détenus voient leurs droits les plus fondamentaux niés et piétinés. Comme si la prison était le miroir grossissant d'une société où les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les Français.

20 Actions

Tour de paroles d'associations qui travaillent avec des étrangers et étrangères détenus, dedans ou dehors...

22 Portrait

Rencontre avec le détenu Abdel Hafed Benotman, victime des ambiguïtés nées de la disparition apparente de la double peine.

23 En débat

La double peine a-t-elle disparu? Luis Retamal, juriste de La Cimade, Patrick Henriot, vice-président du Syndicat de la magistrature et Étienne Pinte, député des Yvelines reviennent sur cette question.

Trajectoires

26 Parcours



Dans la permanence étrangers-justice, Jean-Louis accompagne des hommes et des femmes en liberté conditionnelle ou ayant purgé leur peine. Il les accompagne dans leurs démarches pour les aider à rester en France et puis reconstruire leur vie, ici.

27 La chronique

Flasher les chauffards du racisme. Quand une circulaire anti-Roms dévoile le racisme ordinaire.

29 Carnets de justice

Dossiers qui s'emmêlent, préjugés qui affleurent, le pire de la comparution immédiate.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➤ **Visionner** le court-métrage *Ni une, ni deux*, sur la situation des femmes étrangères victimes de violences

➤ **Télécharger** le rapport d'observation *Prisonniers du désert*, enquête à la frontière Mali-Mauritanie



➤ **Suivre** la campagne contre le projet de loi sur l'immigration qui sera discuté au Sénat début février
www.pourquelleneppurepas.org

Expressions

30 Rencontre



Journaliste militant congolais, Monsieur Déo Namujimbo a dû demander l'asile en France. Aujourd'hui réfugié et hébergé au centre international de Massy, il revient sur son parcours et les combats qu'il lui reste à mener ici.

31 À lire, à voir

Des romans, des bandes dessinées, de nouvelles collections d'ouvrage ou des films récents pour rencontrer d'autres regards sur les migrations.

34 sur le web

Terres arbitraires, quand l'art vidéo déjoue les clichés



De l'avis unanime des centaines de participants, militants, amis, partenaires de La Cimade, la clôture de notre 70^{ème} anniversaire, fin novembre dernier au Théâtre du Soleil à Paris, aura été un moment rare d'humanité partagée et d'engagement. Des débats riches d'idées nouvelles ont traversé ces journées, ainsi que les Semaines Sociales de France auxquelles La Cimade était associée.

Ces moments festifs étaient les bienvenus pour terminer cette longue année marquée par des secousses importantes pour La Cimade, du fait de notre longue confrontation avec le ministère de l'Immigration sur les centres de rétention. Que toutes et tous, particulièrement les équipes franciliennes organisatrices, soient remerciés de nous avoir permis de montrer la vitalité de notre association.

Nous y avons emmagasiné l'enthousiasme et l'énergie pour nous projeter dans les nombreux défis que La Cimade devra relever pour répondre à l'exigence de justice et de défense des droits des personnes migrantes.

Car nous savons que l'année à venir sera difficile.

Le projet de loi sur l'immigration, contre lequel la Cimade se mobilise depuis plusieurs mois, devrait poursuivre son parcours devant les parlementaires dans les mois à venir. De nombreuses actions dans toute la France sont organisées, dont nous espérons qu'elles permettront de faire fléchir le gouvernement dans sa volonté de réduire à nouveau les droits fondamentaux des migrants.

Surveiller, assigner et enfermer, tel est toujours le crédo simpliste du gouvernement français, suivi par les États européens, pour tenter de répondre aux défis des migrations et par la même occasion détourner l'attention de l'opinion publique face à une crise économique et sociale majeure dont nous ne vivons sans doute qu'une étape.

Cette obsession sécuritaire marque de son empreinte ce projet de loi sur l'immigration, et elle imbibé également les discours, à l'image de la surenchère nauséabonde sur les Roms, l'identité nationale et autres thématiques inspirées de l'extrême droite, dont nous ne voyons pas d'autre conclusion possible que toujours plus d'intolérance et de racisme.

Face à ces défis, La Cimade doit amplifier sa parole publique, pour rappeler l'évidence que nous n'avons pas d'autre choix que celui de la générosité et de l'accueil de l'autre.

Mais elle doit bien sûr continuer à agir, présente dans tous les lieux où les droits doivent être défendus.

Parmi ceux-là, nous avons choisi pour ce numéro de Causes Communes de présenter l'action importante que mène La Cimade auprès des étrangers détenus. Moins connue et médiatisée que les centres de rétention administrative, la situation des étrangers dans les prisons françaises constitue pourtant un autre pan de cette mise à l'écart des indésirables, exclus parmi les exclus que constituent souvent les migrants. Partout en France, plus de 120 bénévoles écoutent, conseillent, orientent des personnes étrangères dont l'incarcération s'allie avec des situations juridiques souvent inextricables. En apportant notre assistance aux étrangers et étrangères détenus, en développant la concertation entre les acteurs associatifs et institutionnels, nous prenons ainsi place dans le débat nécessaire sur le rôle de la prison dans notre société et plus largement sur le rôle de l'enfermement comme mode de gestion des populations les plus précaires.

Jérôme Martinez | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT: Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS

4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation.
Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

COMMISSION PARITAIRE: en cours
DÉPÔT LÉGAL 1^{er} trimestre 2011

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Jérôme Martinez

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Dominique Chivot, Patrick Huby, Hugo Lattard, Alain Le Goanvic, Claire Maurel, Juliette Sénecat, Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill
ICONOGRAPHIE : Agathe Marin

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Mathilde Bachelet, Caroline Bollati, Thierry Flesch, Patrick Henriot, Stéphane Lavignotte, Étienne Pinte, Luis Retamal.

PHOTO DE COUVERTURE : © Jacqueline Salmon.

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE © ANATOMIE
Magdalena Holtz

MISE EN PAGE : Romain Perrot

IMPRESSION : SIMAN
26-30 Rue Newton - Z.I. du brézet
63015 Clermont-Ferrand



ANNIVERSAIRE DE LA CIMADE

Soixante-dix ans... et en pleine forme

Ils sont venus nombreux, au Théâtre du Soleil à Vincennes, souffler les bougies de La Cimade.

On reconnaîtra qu'il ne faisait pas chaud, ce jour-là, en pénétrant dans l'enceinte du Théâtre du Soleil, au beau milieu du bois de Vincennes. Mais on ajoutera aussitôt que l'accueil se faisait chaleureux dès l'entrée du bâtiment, flanquée de braseros. Dans la grande salle, c'est le stand de La Cimade qui attire le visiteur. Agathe, Karima, Claire et Aude y tiennent leur petit commerce de bouquins, affiches et tee-shirts bleus et rouges. Plus loin, l'immense zinc du bar attire assoiffés et affamés. Attention ! Ici, on paie en « sols ». Marie-Luce lance au micro ses appels à venir se réchauffer avec un petit kawa. À l'heure du déjeuner, tout le monde défile, une assiette de canard aux lentilles sur son plateau, vers la tente ouverte à l'extérieur. « *Mais si, c'est chauffé... !* ». On se retrouve, on se reconnaît : « *Ah, vous venez de Grenoble... !* » Et l'on s'embrasse. La bonne humeur, il en est de toute façon un qui est là pour la colporter, d'ailleurs. Garniouze, c'est ce type coiffé d'une boîte de conserve, vêtu d'une veste à rayures et chaussé de croquenots ferrés. Il trimballe un micro et un appareil à musique qui lui permet de ponctuer ses annonces. « *Public chéri et adoré, arrêtez*

de tchatcher et de bacouetter au bar et venez ouvrir vos esgourdes, boniment ce M. Loyal ; il y a une rencontre CFTD/La Cimade et ça va chauffer ! »

Ça se réchauffe en effet dans tous les coins. La « maison » a déployé sa brigade d'accueil pour renseigner et régler tout petit tracas : la disponibilité incarnée en gilet jaune. Ici, autour de cinq vraies tables rondes, les « rencontres-flashes » rassemblent les associations. Là, les visiteurs contemplent de grandes photos alignées sous les projecteurs. Ils sont impressionnants ces clichés d'errance, signés Ezra Nahmad et Laetitia Tura, sur les migrants du Maroc et du Mali. Ils donnent à voir les no man's land bordés de barbelés et les familles séparées par l'exil. À côté, les mots de nos utopies envoyés par Internet sont projetés sur un drap blanc. Les internautes disent une volonté de bien accueillir l'autre, comme Pierre qui fait le vœu qu'à tout étranger, on « laisse le temps de poser ses valises ». Au fond, l'amphi se remplit et se vide au fil des débats. Les rencontres sont ponctuées de plaisantes virgules. Voici Harvey Asphalte et SanDenKR qui slament très poétiquement sur des mots



27 novembre 2010, Théâtre du Soleil

entendus. « Nous prenons la parole en otage ». Ces slameurs d'« Appellation d'Origine Incontrôlée » reviennent sur les causes du départ : « un sourire de toi et je quitte ma terre », car « *il paraît que la nuit, sur certaines plages du Maroc, on peut voir se refléter les lumières de l'Europe* » : que c'est beau !

Plus tard, la comédienne Julie Moulier fait résonner les écrits d'Olivia Rosenthal et Michel Séonnet. Ces « lois de l'hospitalité » ainsi récitées ne sont-elles pas pertinentes ? Et si... l'on faisait circuler les utopies ? claironnait le tract de La Cimade. À tester l'atmosphère de ce Théâtre du Soleil en fête, ce samedi-là, il n'aura pas fallu se forcer. Et, comme dirait M. Loyal : « *Soixante-dix ans ? Vous ne les faites pas !* »

**Dominique Chivot
et Juliette Sénecat**



27 novembre 2010, Théâtre du Soleil

Quand les amphis affichent complet

Quatre débats, des regards croisés : le public a apprécié la qualité et la diversité des échanges.

La journée fut copieuse dans l'espace gradins, où les débats se sont succédés sur la grande scène, devant des publics sans cesse renouvelés. La matinée fut consacrée à évoquer le droit international à la mobilité, avec Amadou M'bow, de l'Association mauritanienne des droits de l'homme et Cécile Riallant, conseillère auprès du PNUD. Puis Olivier Legros, maître de conférence en géographie à Tours et membre du réseau Urba-Rom, et Kamel Taffer, du Mouvement des quartiers pour la justice sociale ont échangé sur les alternatives à la relégation et à l'enfermement des pauvres, migrants et indésirables. Le premier a constaté l'exclusion croissante de la communauté Rom. Le second a souligné le paradoxe d'une République française qui exige que les étrangers s'intègrent alors qu'ils sont d'emblée mis à l'écart. Il devient alors primordial pour ces groupes de pouvoir s'engager et s'exprimer. Mais comment militer lorsque l'on est en situation précaire et que l'on connaît peu

les codes et la vie politique du pays d'accueil ? Cela entraîne ce que K. Taffer appelle une « césure militante ».

Comment changer l'image de l'étranger dans les médias ? Pour cette troisième table ronde, Jean-Paul Marthoz et Léonie Marin ont croisé leur expérience. Le premier est belge, journaliste et enseignant ; la seconde est québécoise, professeure à Paris. JP. Marthoz a rappelé combien une presse en crise pâtit du conformisme, du déclin de la spécialisation ou encore de la pression de l'information rapide. Les journaux jouent alors moins leur rôle de service public et de contre-pouvoir. L. Marin a souligné l'importance des phénomènes transculturels et le bouleversement du paysage à la faveur du Web. De nouveaux espaces sont apparus ; les discours se sont multipliés ; des communautés « imaginées » ont redéfini des diasporas et des solidarités.

Enfin, il est revenu à Olivier Mongin, directeur de la revue *Esprit*, au philosophe Étienne



© Jean-Claude Saget

27 novembre 2010, Théâtre du Soleil

Balibar et à Hicham Rachidi de l'association marocaine Gadem de clore ces débats multiples par une discussion sur les politiques migratoires. Difficile de ne pas avoir trouvé son intérêt tout au long de cette journée riche de réflexions. —

**Dominique Chivot
et Juliette Sénécat**



© Jean-Claude Saget

27 novembre 2010, Théâtre du Soleil

LES ASSOCIATIONS EN FORUM

Échanger les regards : dans cette louable intention, une bonne vingtaine d'associations avaient répondu à l'appel de La Cimade. Elles se sont ainsi retrouvées tout au long de la journée autour des véritables tables rondes de l'espace forum aménagé dans la grande salle. Une occasion rêvée de confronter des engagements développés dans les écoles, les hôpitaux, les prisons, les quartiers, les paroisses, les syndicats, etc. Trois exemples parmi d'autres : un face-à-face original entre SOS-Racisme et le JRS (Service Jésuites pour les Réfugiés), entre des organisateurs de happenings spectaculaires et un réseau discret d'hébergements de dépannage. Ou encore une rencontre entre RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) et l'Intersyndicale Solidaires, tous deux complémentaires dans la lutte auprès des travailleurs sans-papiers, démarrée en 2009. Et aussi cet échange entre militants d'Emmaüs France et du CASP (Centre d'action sociale protestant), avec pour thème le travail social auprès d'un public migrant. Et pour tous, un point commun : l'engagement aux côtés des migrants.

D.C. et J.S.

MOBILISATION DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS

Les travailleurs sans-papiers écrivent une page de l'histoire de l'immigration

Quand les travailleurs et travailleuses sans papiers occupent la Cité de l'histoire de l'immigration



Cité de l'histoire de l'immigration occupée par les travailleurs sans papiers, octobre 2010

Cela fait plus d'un an qu'ils luttent, de manière exemplaire, pour obtenir la reconnaissance de leurs droits. Et leur détermination reste entière. Les travailleurs sans-papiers sont en grève depuis octobre 2009. En juin dernier, ils avaient obtenu un engagement du gouvernement sur la délivrance d'autorisations

de séjour et de travail et sur des critères de régularisation précis, applicables dans toutes les préfectures. Pourtant, début octobre, sur 1 800 dossiers déposés, seuls 58 titres de séjour avaient été délivrés. Et l'examen des dossiers continuait à être fait très différemment d'une préfecture à l'autre. Ainsi, à Paris, la préfecture de police s'évertuait à ne pas tenir compte des mois de grève pour le calcul de la durée d'activité, contrairement aux termes de l'accord. Face à ces lenteurs et blocages administratifs, les travailleurs sans-papiers se sont donc vus contraints de faire monter la pression. Le 7 octobre 2010, ils ont décidé d'occuper le Palais de la Porte dorée, à Paris, siège de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Ce coup de force a permis d'obtenir l'ouverture d'une nouvelle négociation. Le gouvernement s'est engagé à délivrer des récépissés individuels valant autorisation de séjour et de travail, dès le dépôt de dossier de chacun des 6 804 grévistes. Jusqu'en décembre, le 2ème étage de la Cité de l'immigration a été une véritable ruche. Elle abritait l'intense activité des militants et bénévoles qui se relayaient pour aider à constituer ces milliers de dossiers. Chaque dossier nécessite une énorme quantité de documents, de photocopies, et des heures de travail. Les tables croulaient sous les papiers apportés par ceux que l'on dit... « sans-papiers » ! Pendant ce temps, au rez-de-chaussée de la Cité de l'immigration, l'occupation continuait. Dans une

atmosphère impressionnante de calme, tout autant que de détermination. Dans un premier temps, en accord avec la direction de l'établissement, les modalités de l'occupation ont été négociées de manière à ce que la Cité puisse continuer à fonctionner le plus normalement possible et à accueillir le public dans de bonnes conditions. En décembre cependant, la CNHI a demandé la fin de l'occupation. Les grévistes ont donc décidé de ne plus occuper le musée la nuit et de permettre la réouverture au public en se cantonnant dans quelques salles de l'étage durant la journée.

En investissant ce lieu de façon aussi spectaculaire, les sans-papiers ont donné à leur mouvement une dimension symbolique qui ne sera certainement pas sans effet sur l'image et l'avenir de la CNHI. Car l'actualité s'est tout à coup invitée dans l'histoire ! Avec des moments forts. Par exemple, ces visites du musée par les immigrés, découvrant que leur histoire a sa place dans l'exposition permanente - l'un d'entre eux reconnaît même son propre village et les siens sur une photo... Ou cette conférence réunissant, dans le « Forum » de la Cité, des historiens, La Cimade et des délégués des sans-papiers... De quoi donner une acuité nouvelle et des éléments de réponse aux questions posées par le projet même de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Conçu en 2002, avec l'appui d'un comité scientifique d'historiens, ce projet voulait porter à la connaissance de tous l'histoire

© Raphaëlle Salem

de l'immigration et valoriser l'apport des immigrés à la société française. Mais depuis 2007 date de l'ouverture (sans qu'il y ait eu d'ailleurs, la moindre inauguration officielle !), la politique menée en matière d'immigration, avec notamment le calamiteux « débat » sur l'identité nationale, n'a cessé d'apparaître comme en totale opposition avec les objectifs affichés et portés par les personnels et collaborateurs

de la Cité. Notamment à travers la mise à disposition des collections permanentes, des expositions, des multiples et passionnantes ressources de la médiathèque, des colloques, des conférences, un site internet, des animations, etc. L'occupation de CNHI par les travailleurs sans-papiers en grève est pour ces personnels l'occasion de réaffirmer fortement les exigences et la valeur de leur mission. En montrant que l'approche historique

n'a de sens que lorsqu'elle s'articule avec une implication dans le présent. Cependant, à l'heure actuelle, les travailleurs et travailleuses sans papiers restent mobilisés. La lenteur d'examen des dossiers déposés, le faible nombre de récépissés et de cartes de séjour délivrés, laissent craindre en effet que les pouvoirs publics ne respectent pas leurs engagements. —

Françoise Ballanger

MIGRATIONS INTÉRIEURES

150 millions d'émigrés Chinois... en Chine

1 milliard de migrants dans le monde dont 750 millions se déplacent dans leurs propres pays. 150 à 200 millions émigreraient au sein de la seule Chine.

Généralement, notre vision des migrations humaines de travail ne concerne qu'une infime partie des flux migratoires dans le monde. Les migrants, dans leur immense majorité, restent dans leur pays, quittant la campagne pour la ville.

On estime qu'il y a environ 1 milliard de migrants dans le monde dont 750 millions se déplacent dans leurs propres pays. 150 à 200 millions émigreraient au sein de la seule Chine.

Dans ce pays-continent le phénomène est relativement récent. Il a progressé au fur et à mesure de l'augmentation des besoins en main d'œuvre d'un pays devenu « l'atelier du monde ». Ces migrants du travail de l'intérieur sont appelés Mingong (paysan et ouvrier). Ils viennent pour la plupart des campagnes chinoises dans lesquelles ils étaient cantonnés depuis des décennies en vertu de la politique du Hukou. Ce genre de « passeport intérieur », qui s'assouplit de plus en plus, empêchait les citoyens ruraux de se déplacer. Lorsqu'ils tentaient d'aller travailler dans les régions industrielles, ils devenaient de véritables clandestins dans leurs propres pays, ce qui a d'ailleurs permis l'exploitation de cette main d'œuvre émigrée d'origine paysanne, très pauvre

et précarisée. Depuis des années les Mingongs, sont donc utilisés à des tâches de production extrêmement parcellisées. Ils restent sans formation et sans espoir d'évolution. La plupart sont embauchés, pour des travaux harassant et sous payés (rarement plus de 1 000 yuans par mois, soit 120 euros). Depuis quelque temps ce système se fissure. En particulier par le déclenchement de grèves dites de « la faim », touchant des usines de haute technologie telle que Foxconn à Shenzhen où 400 000 employés produisent des iPad d'Apple ou encore des consoles de jeu pour Sony.

Le gouvernement et les industriels prennent conscience de la nécessité de préparer la fin de ce modèle économique et social. Le premier en



mingong

appliquant des politiques plus égalitaires pour chaque citoyen, les autres en augmentant les salaires des employés qualifiés mais aussi en continuant la délocalisation de leurs usines dans des régions pas encore industrialisées pour toujours appliquer les salaires les plus bas possibles. —

Patrick Huby

61 millions d'individus ont migré d'un pays du Sud vers un autre pays du Sud, selon une étude de l'INED (Institut national d'études démographiques). Soit presque autant que ceux qui ont émigré du Sud vers le Nord (62 millions), et plus que les migrations entre pays du Nord (53 millions).

le sursis des Haïtiens sans papiers

À un an du séisme en Haïti, la préfecture de la Guyane s'apprête à reconduire des Haïtiens



LES HAÏTIENS SANS PAPIERS DE GUYANE

vivent actuellement une situation proche de l'absurde. En effet, les interpellations d'Haïtiens sans papiers ont brutalement repris en novembre 2010 mais les expulsions ne sont pas mises à exécution. De même que les obligations à quitter le territoire français de nouveau délivrées aux Haïtiens sans papiers installés en Guyane. Cela laisse pressager le pire.

Le ministre de l'Immigration s'était pourtant engagé à suspendre le retour forcé des Haïtiens à deux reprises, en janvier et juin 2010.

Dans le même temps, la France a continué à opposer des exigences irréalisables en termes d'état civil privant des Haïtiens de France de leur droit à y résider et à être rejoints par des proches bloqués en Haïti par l'attente d'un visa alors que leur survie y est menacée.

En Guyane, où l'immigration haïtienne est particulièrement importante (27% de la population immigrée [INSEE 2009]), le

séisme a touché de nombreuses familles. Depuis janvier 2010, la préfecture de la Guyane n'avait délivré aucune obligation à quitter le territoire aux Haïtiens pour honorer le communiqué ministériel qui suspendait l'exécution des mesures d'éloignement des personnes en situation irrégulière. Mais récemment, des convocations à la préfecture se sont soldées par la délivrance d'obligations à quitter le territoire. Dans le même temps, la police aux frontières (PAF), qui jusque-là n'interpellait plus les Haïtiens, a mis fin à la trêve. Les Haïtiens sans papiers sont interpellés, envoyés au poste de police pour un contrôle d'identité et sont relâchés après que la PAF ait délivré un arrêté de reconduite et pris les coordonnées de la personne.

Ainsi, un jeune Haïtien, père d'une enfant française en Guyane n'a pas pu convaincre la préfecture qu'il contribue assez à son éducation pour bénéficier d'une carte de séjour. Il

risque donc d'être séparé de sa fille et reconduit de force vers un pays dévasté.

La reconstruction d'Haïti n'est aujourd'hui encore qu'un vain mot. La région métropolitaine de Port au Prince garde le visage d'un espace meurtri et détruit : des tas de gravats, des ferrailles, des immeubles ravagés, des maisons écroulées jonchent toujours les rues de la capitale et des camps sont installés sur chaque espace public (Champ de Mars, Place Saint Pierre...). À ce chaos indicible s'ajoute un retour vers les zones des camps de nombreuses personnes qui avaient fui la zone de Port au Prince; des sociologues haïtiens ont mesuré jusqu'à 1 200 arrivées par jour dans la zone de camp Corail. L'épidémie de choléra, survenue en fin d'année, ne cesse de s'aggraver. L'expulsion par la France d'Haïtiens dans leur pays d'origine serait un véritable déni des bouleversements liés au séisme. Ces retours violent l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit d'exposer quiconque à des "traitement dégradants et inhumains".

Dans un communiqué commun, le collectif Mom¹ et le Réseau éducatif sans frontière ont dénoncé en novembre la reprise des mesures d'éloignement. Le tribunal administratif de Cayenne devrait se prononcer prochainement sur la légalité de décisions individuelles. ▀

Mathilde Bachelet

¹ Le collectif Migrants outre-mer (Mom) est formé de Collectif Migrants outre-mer : ADDE (avocats pour la défense des droits des étrangers), AIDES, CCFD (comité catholique contre la faim et pour le développement), La Cimade, Collectif Haïti de France, Comede (comité médical pour les exilés), Gisti (groupe d'information et de soutien des immigrés), Elena (les avocats pour le droit d'asile), Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, Mrap (mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Secours Catholique - Caritas France.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ÉTRANGERS

« Une aide ponctuelle dans un parcours de vie »

Rencontre à Lille avec des formateurs de La Cimade en français langue étrangère.

En cette rentrée des classes, on s'active rue du marché à Lille. Des hommes et des femmes, jeunes ou moins jeunes, ont pris rendez-vous avec les formateurs de français langue étrangère de La Cimade pour passer les tests de positionnement. Une activité bien particulière pour La Cimade qui a fait le choix de ne pas intervenir sur le champ de la formation en français en tant que prestataire payé par l'État ou par une collectivité territoriale. En effet, La Cimade a préféré travailler dans les vides laissés par le système. La connaissance du français est une des conditions pour s'intégrer en France mais il est des personnes pour qui le droit commun n'apporte aucune réponse : les demandeurs d'asile sur liste d'attente pour intégrer les organismes de formation habilités ou les migrants en situation irrégulière ou dans l'attente d'un titre de séjour, qui ne sont pas pris en charge dans le circuit officiel. Après les tests classiques de positionnement en français portant sur le niveau en

expression orale et écrite, les stagiaires pourront intégrer des groupes de niveau. Pour un temps plus ou moins long mais toujours de manière provisoire : en effet nous ne sommes que dans un « sas » entrées-sorties permanentes pour aider les exclus du système. C'est dans ce cadre que des places sont réservées pour des jeunes placés en foyer avant qu'ils soient pris en charge par une structure officielle. Catherine Lafitte coordonne l'action des formateurs : *« Depuis 4 ans j'enseigne le français ici, nous accueillons une trentaine d'élèves à 6 formateurs. Tous diplômés en français langue étrangère et tous militants. Nous accueillons et voyons partir des personnes toute l'année. Nous ne sommes pas une solution, juste une aide ponctuelle dans un parcours de vie. Pour nous le français n'est pas une chose à part dans la vie des personnes, il s'agit d'un accompagnement global, c'est pourquoi les formateurs ne sont pas des mercenaires de l'apprentissage du*



Test de positionnement, Lille, septembre 2010

français qui pourraient donner ces cours n'importe où. Nous sommes d'abord et avant tout des équipiers de La Cimade.»

L'action est en effet pensée comme une continuité dans le service de La Cimade, elle fonctionne en synergie avec les permanences d'accueil, le soutien psychologique aux personnes étrangères et le suivi des personnes en rétention et en prison. ■

LA CIMADE ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AUX ÉTRANGERS

Au cours des années 2000, la politique linguistique concernant l'intégration des étrangers en France a connu de profondes réformes qui ont bouleversé le paysage du secteur de la formation linguistique des migrants et des réfugiés. En particulier, le passage d'un mode de financement des actions de formation linguistique par subventions à celui d'un marché public a provoqué une mise en concurrence des associations et des organismes de formation. La Cimade a dû de ce fait fermer son centre de formation de la rue de Trévisse en 2006 (centre ouvert en 1987).

Pourtant ici et là, de nombreux groupes locaux continuent de proposer des formations en français, pour faire vivre un espace d'écoute, de rencontres et donner les moyens d'accéder au logement, aux soins, à l'emploi...

Dans ces cours, La Cimade accueille en majorité des sans-papiers, des personnes en cours de régularisation, des déboutés et des demandeurs d'asile. Les exclus du droit commun. Mais elle propose aussi des formations au centre d'accueil de demandeurs d'asile de Béziers ou aux réfugiés statutaires (centre international de Massy) et aux étrangers conjoints de français.

ROMS. LES LAISSÉS POUR COMPTE

Luttes associatives contre la précarité des populations Roms

À Lyon, les associations s'organisent pour pallier les défaillances du service public

Derrière le statut de « migrant », essentiellement assis sur des considérations administratives et juridiques, se dissimule à peine la « question sociale » au sens large, celle du « parcours d'intégration » classique dans la société que connaît tout un chacun (éducation, travail, logement...). Sitôt passée la frontière, commence un véritable parcours du combattant pour les citoyens européens d'origine Rom roumains ou bulgares, pour la plupart déjà présents depuis des années par intermittence en France, contraints à un nomadisme de circonstance par des lois qui les empêchent pratiquement de travailler ce qui les prive par là même d'un accès régulier aux droits sociaux élémentaires. Cette « précarité administrative » des ressortissants européens sous le coup de mesures transitoires restreignant l'accès au marché du travail et l'insécurité qui en résulte s'ajoutent à la « précarité ordinaire » des immigrés en France. Les associations ou collectifs pourvoyeurs d'une solidarité collective gratuite l'ont bien compris et s'attachent à panser les plaies d'un système social défaillant et d'une politique

migratoire absurde. C'est clairement une mission de service public que remplit le monde associatif à défaut d'une action publique efficace. Concrètement, ce sont mille réponses, remèdes et autres soutiens, apportés quotidiennement, dans l'urgence, et avec les moyens limités qui sont les leurs, par La Cimade via l'organisation de permanences collectives pour répondre à des expulsions « groupées », par Médecins du Monde pour accompagner les familles dans l'accès aux soins, par l'Association lyonnaise pour l'insertion par le logement (ALPIL), par les collectifs locaux de soutien aux populations Roms en charge notamment des difficultés matérielles des familles...

En parallèle d'un mode de gestion purement administratif, chiffré et déshumanisé de l'accueil et de l'intégration des migrants en France, on trouve une fourmilière d'initiatives et d'énergies collectives dont le travail d'accompagnement est sans cesse mis à mal par les expulsions – « déplacements » – de populations d'un squat à un autre ou d'un pays à un autre, via notamment l'hypocrite proposition de « Retour Volontaire »... La politique de l'immigration transforme les associations en « héros absurdes » d'Albert Camus : condamnées comme Sisyphes à un perpétuel recommencement. ■

Sophie Keller



Rassemblement de soutien aux Roms du Hanul. 21 mai 2010

© Alain Keller / M.Y.O.P.

ARRÊT DU 22 JUIN 2010 DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

RÉVOLUTION DANS LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ AUX FRONTIÈRES ?

Depuis de longues années, avocats et associations dénonçaient l'illégalité des contrôles aux frontières dans la zone des 20 kilomètres en deçà des frontières terrestres de la France avec les États membres de l'espace Schengen. En effet, les contrôles d'identité opérés à la frontière avec la Belgique, l'Espagne ou l'Italie, l'Allemagne, la Suisse ou le Luxembourg sont contraires au code des frontières Schengen.

Depuis l'entrée en vigueur du code des frontières, les policiers continuaient cependant de réaliser des contrôles aux frontières en s'appuyant sur la loi Pasqua du 24 août 1993, modifiant l'article 78-2 du Code de procédure pénale en facilitant les contrôles d'identité. Le quatrième alinéa de cet article dispose en effet que des contrôles d'identité peuvent être effectués sans notamment invoquer des raisons d'ordre comportemental ou de menace à l'ordre public : le simple fait d'être dans la bande des 20 km de la frontière terrestre ou dans des gares/ports/aéroports ouverts au trafic international suffit pour voir son identité contrôlée.

Or, après toutes ces années, l'affaire a été portée devant la Cour de Justice de l'Union Européenne qui, dans un arrêt du 22 juin 2010, a déclaré qu'il fallait que les contrôles d'identité réalisés dans la bande des 20 km de la frontière terrestre soient suffisamment encadrés

pour qu'ils ne soient pas confondus avec les vérifications aux frontières, interdites par le Code frontières Schengen. Concrètement, si les autorités françaises peuvent toujours effectuer des contrôles d'identité aux points de passage frontaliers, ces derniers ne doivent pas ressembler à ce que le droit de l'Union Européenne appelle des « vérifications aux frontières » : les contrôles d'identité ne doivent pas avoir pour unique objectif le contrôle des frontières ; ils doivent être fondés sur des informations générales et l'expérience des services de police relatives à d'éventuelles menaces pour la sécurité publique et viser, notamment, la criminalité transfrontalière ; enfin, ils doivent être conçus et exécutés d'une manière clairement distincte des vérifications systématiques des personnes effectuées aux frontières extérieures, sur la base de vérifications effectuées à l'improviste (considérant n° 70 de la décision de la CJUE du 22 juin 2010).

La Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2010, a fait sienne cette jurisprudence, rappelant même aux juges judiciaires leur devoir de contrôle de la légalité des procédures d'interpellation. Suite à ces arrêts, de nombreux étrangers retenus en centre de rétention après leur arrestation à la frontière ont été libérés. La jurisprudence de la CJUE a même été étendue par certaines juridictions (Cours d'appel de

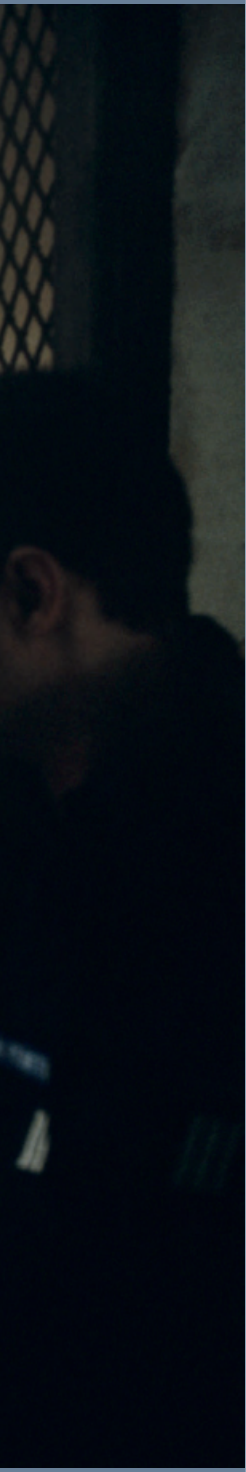
Toulouse, Paris,...) aux contrôles d'identité effectués dans les ports/gares/aéroports ouverts au trafic international, sur lesquels la CJUE ne s'était pas prononcée. L'administration continue cependant aujourd'hui de contrôler massivement aux frontières intérieures Schengen. La « révolution » des contrôles d'identité aux frontières n'a pas eu lieu, malgré l'arrêt de la CJUE. Désormais, les contrôles aux frontières sont fondés soit sur le Plan Vigipirate, qui ne repose pourtant légalement sur aucun fondement, soit sur des réquisitions du parquet, permettant aux policiers d'interpeller sans guère de contraintes et sans modifier leurs méthodes de travail les étrangers sans papiers. ■

Agathe Marin avec l'aide précieuse de Luis Retamal et de Clémence Viannay



© Jacqueline Salmon

Prison de la Santé, 2009



Étrangers en prison, dans l'ombre du droit

C'est l'histoire d'une discrimination qui se passe derrière les barreaux. Trente-six raisons expliquent pourquoi Français et étrangers n'y sont pas logés à la même enseigne. Elles vont de la barrière de la langue aux situations personnelles différentes.

Le dossier de ce numéro rappelle que près d'un détenu sur cinq est étranger alors que ceux-ci ne constituent que 6% environ de la population. Il recense les droits écornés. Il donne la parole aux associations qui accompagnent les détenus et qui préparent leur sortie de prison. Il présente un ex-taulard écrivain devenu ni expulsable ni régularisable.

Une loi a pourtant tenté en 2003 d'abroger la double peine, mais la menace de l'expulsion demeure pour certains. Luis Retamal, juriste de La Cimade, Étienne Pinte, parlementaire et Patrick Henriot, vice-président du Syndicat de la magistrature, dressent ici le même constat : l'étranger reste un bouc émissaire idéal par temps de crise.



Étrangers : regardons

Les discours autour de la déchéance de la nationalité ou de l'expulsion de criminels étrangers, réducteurs et caricaturaux, cachent la réalité vécue par les étrangers et étrangères prisonniers en France. Fondé sur l'étude minutieuse des statistiques disponibles, cet article propose donc quelques chiffres et quelques clés pour mieux comprendre la situation des détenu(e)s étrangers dans nos prisons.



© Jacqueline Salmon

Selon le quotidien Libération du 6 décembre 2010, « La chambre d'application des peines de la cour d'appel de Toulouse a décidé de le (Abdelhamid Hakkar) maintenir en prison, le 4 novembre, après plus de quatre ans de procédure. Motif : l'aménagement de peine qu'il espère, avec un emploi à Besançon (Doubs) au sein de l'association d'insertion

Gare-BTT, "suppose que M. Hakkar, qui n'a pas la nationalité française, puisse obtenir un titre de séjour lui permettant de demeurer et de travailler sur le territoire français". »

Le cas de M. Abdelhamid Hakkar, qui a entamé une grève de la faim après la décision de la cour d'appel de Toulouse, est emblématique de la situation

la prison en face



des étrangers en prison. Comme le souligne son avocate, maîtresse Marie-Alix Canu-Bernard, le fait d'être étranger n'est pas un motif recevable pour refuser un aménagement de peine.

Cette histoire invraisemblable souligne, s'il le fallait, qu'un étranger en prison n'a pas tout à fait les mêmes droits qu'un Français. Notre dossier fait le point sur la question.

Combien de prisonniers étrangers ?

Commençons par le début, les étrangers prisonniers sont-ils nombreux ? Au 1^{er} janvier 2010, ils étaient 12 171 sur 66 089 prisonniers, soit 18,42 % des détenus. Environ trois fois plus que le pourcentage d'étrangers dans la population totale vivant en France (6 à 7 %). La population étrangère en prison est donc surreprésentée par rapport à la population libre.

Ce chiffre est en baisse. Depuis la création des centres de rétention (qui ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire, rappelons-le), le nombre d'étrangers incarcérés au motif d'infraction à la législation de l'entrée et du séjour des étrangers a diminué. En dehors de ces infractions, il n'est pas possible de sa-

importantes. Pourtant, il y a une très nette différence de traitement entre Français et étrangers. Ainsi en 2007, 7 900 mesures de semi-liberté ont été accordées, 647 des bénéficiaires étaient des étrangers (soit 8,19 % des mesures). Les étrangers sont largement sous-représentés pour l'obtention de ces mesures qui sont pourtant le premier pas vers une réinsertion réussie.

L'explication de cet écart tient au fait que les étrangers ont très souvent une peine complémentaire d'interdiction du territoire français applicable dès leur sortie de prison. Dès lors comment mettre en place une action de réinsertion ? Cette contradiction empêche de trop nombreuses fois toutes démarches même si la loi le prévoit. Par ailleurs, nombreux sont les étrangers en situation régulière qui, une fois en prison, perdent leur situation régulière lors du renouvellement du titre de séjour. Lorsque l'étranger est en prison, la préfecture ne prend même pas la peine de recevoir le dossier de renouvellement. Si malgré tout elle l'enregistre, elle ne prend pas la peine de la traiter.

En prison même, les prisonniers sont pénalisés par leur méconnaissance des possibilités du droit, par le fait que rien n'est donné, tout doit être demandé par ...

Les étrangers représentent 18,42% de la population carcérale contre 6 à 7% de la population totale.

voir pour quelles raisons les étrangers ont été condamnés à des peines de prison, ni si les peines infligées aux étrangers sont différentes de celles infligées aux Français. Il est reconnu que les Français sont plus souvent condamnés à des peines alternatives à la prison (travaux d'intérêt général, sursis, bracelet électronique, etc.), tandis que les étrangers sont très peu nombreux à bénéficier de ce régime et sont systématiquement condamnés à la prison. Autrement dit, si il y a discrimination, elle se fait dans les tribunaux.

L'accès au droit

C'est dans les centres de détention (établissements accueillant des peines de plus d'un an) que les perspectives de réinsertion sont les plus



© Jacqueline Salmon

Prison de la Santé, 2009

Prison de la Santé, 2009



© Jacqueline Salmon

Prison de la Santé,
2009

- écrit. Certes, les prisonniers étrangers sont confrontés aux mêmes difficultés que les Français, mais leur isolement, leur méconnaissance de la langue, des usages administratifs, des circuits judiciaires multiplient les obstacles pour simplement avoir accès au droit.

Des étrangers isolés

L'isolement en prison et à l'extérieur est un des problèmes majeurs rencontrés par les étrangers en prison. Souvent la famille qui vit en France a du mal à se rendre aux visites pour des raisons financières et linguistiques (les surveillants doivent pouvoir com-

prendre ce qui se dit dans les parloirs). Très rares sont les familles vivant dans le pays d'origine qui peuvent venir en France rencontrer leur proche emprisonné. D'ailleurs, de très nombreux étrangers détenus sont indigents, faute notamment de soutien familial.

Le personnel des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) a pour rôle de préparer l'après-prison, la sortie avec les détenus, français ou non. Les étrangers sont trop souvent confrontés dans leurs démarches à l'incompréhension du SPIP dû à la complexité du droit et un manque de connaissances techniques pointues. Souvent, les

étrangers condamnés à une peine de prison sont aussi condamnés à une interdiction de territoire français (ITF). Ils sont alors expulsés de France dès leur sortie de prison. Dans ces conditions comment envisager une réinsertion ? Le personnel du SPIP a du mal à entrer dans une démarche de réinsertion des prisonniers étrangers, pourtant seule manière de repousser la double peine. Là encore, parce qu'ils sont étrangers, ils ne sont pas logés à la même enseigne que les autres prisonniers.

Les prisons françaises sont largement sous-dimensionnées, pas assez de cellules (2276 détenus le 1^{er} janvier 2010 à Fresnes pour 1651 places officielles par exemple), pas assez de place dans les ateliers de travail (419 employés à Fresnes, 344 places en formation). Dans ces conditions difficiles pour tout le monde, être étranger en prison est un handicap supplémentaire.

De fait, un étranger en prison, quelle que soit la raison pour laquelle il est emprisonné, n'a pas tout à fait les mêmes droits qu'un prisonnier français. Il est isolé dedans et isolé de sa famille dehors, d'autant plus si les membres de sa famille sont en situation irrégulière. Dedans, certains ont plus de mal à travailler en prison du fait de leur méconnaissance de la langue ou de leur formation non reconnue en France. Trop souvent, l'entrée des étrangers en prison est synonyme d'expulsion de France à la sortie et non de réinsertion. Pourtant ils sont nombreux à avoir vocation à rester en France par la suite de leur long séjour ici, de leurs attaches familiales ou encore des risques encourus en cas de retour dans leur pays. ■

Ivan Rubinstein



© Jacqueline Salmon

Prison de la Santé, 2009

POINT DE VUE

Traverser les murs



Récemment, une dame sortie depuis plusieurs mois de prison me demande : « *Quand est-ce que j'aurai fini de purger ma peine ? Quand est-ce que ma famille aura fini de purger sa peine ?* »

Entrée en France avec un faux passeport pour fuir son pays d'origine, cette dame a été condamnée à la prison et à une mesure d'expulsion. Depuis, elle a été reconnue réfugiée mais, à cause de cette mesure d'expulsion qui reste en vigueur, elle est assignée à résidence avec un titre de séjour provisoire de 3 mois. Dans cette situation précaire, il lui est aujourd'hui presque impossible de trouver un travail, un logement ou une formation. Certes elle a commis un délit pour sauver sa vie, mais elle a purgé sa peine. Aujourd'hui, elle en porte encore le poids, comme des milliers d'autres étrangers empêchés de reconstruire leur vie après un passage en prison.

Or l'emprisonnement quasi systématique de femmes, d'hommes et d'enfants est devenu un des outils de la politique d'immigration actuelle, criminalisant les étrangers et les étrangères, et les condamnant à rester au ban de la société. Contre cette mise à l'écart, 120 bénévoles de La Cimade entrent quotidiennement en prison pour y rencontrer des personnes étrangères incarcérées. Nous les conseillons, les informons sur leur droit ou non à rester en France et les aidons dans les démarches juridiques et administratives.

Fondé sur la conviction que toute personne a le droit de se défendre, le travail des équipiers de La Cimade n'est empreint d'aucun jugement ni sur la personne ni sur les motifs de sa condamnation. Toute personne doit avoir un accès effectif à ses droits, point. Qu'il soit prévenu ou condamné, français ou étranger, homme ou femme. Or, lors de nos visites en prison, nous constatons que les préfetures violent régulièrement les droits des étrangers et étrangères détenus, aussi infimes soient-ils, comme le droit de déposer une demande de titre de séjour ou une demande d'asile.

Pourtant, la prison n'est pas un lieu de non-droit ! La prison ne peut être considérée comme un trou dans l'espace temps ; un monde qui n'existerait pas vraiment, en dehors de notre société. Nous tous, en allant en prison, nous refusons cette idée. Il faut que nous regardions nos prisons en face. Il est temps d'accepter que les prisonniers et les prisonnières font partie de notre communauté car ils reviendront parmi nous.

Ils doivent pouvoir se réinsérer dignement, qu'ils soient français ou étrangers, et les obstacles administratifs pour y réussir doivent être définitivement levés.

La lutte contre la récidive, thème si cher aux yeux de tous, ne pourra être efficace qu'à partir de la prison. À la sortie, il est déjà trop tard. Le temps passé en prison ne devrait donc pas être un temps mort mais être utilisé pour préparer le retour dans la communauté en s'en donnant les moyens.

En traversant les murs de la prison, nous apportons un peu d'humanité et de solidarité aux personnes étrangères emprisonnées. Traverser les murs, c'est aussi s'engager à être un pont entre le dedans et le dehors et ainsi rapprocher ces deux mondes. En dialogue avec les institutions et les autres intervenants, nous tentons ainsi de proposer un regard citoyen et pragmatique sur les questions carcérales.

Nous ne pouvons plus longtemps accepter que les plus pauvres, les plus faibles, les plus démunis d'entre nous, les personnes étrangères, subissent l'arbitraire.

Nous ne pouvons accepter que leurs droits fondamentaux ne soient pas garantis.

Nous ne pouvons plus longtemps tolérer la double peine que ces hommes et femmes subissent derrière les murs. ■

Caroline Bollati | RESPONSABLE DE LA COMMISSION PRISON À LA CIMADE

Le sort des étrangers en prison ra

De l'Observatoire international des prisons, de la FARAPEJ, d'Emmaüs ou du Genepi, ils ont tous travaillé à un moment auprès des étrangers en prison, dedans ou dehors.



Autoportrait avec des objets de Xie Xiang, image négociée avec Michel Séménia, maison d'arrêt de Paris-la-Santé, 2010

Ils travaillent tous en faveur des personnes incarcérées. À l'intérieur des prisons ou en dehors. Certes, leurs missions ne sont pas spécifiquement orientées vers les détenus étrangers. Mais quand on évoque le sort des étrangers en prison – presque un cinquième des détenus – leur connaissance du monde carcéral fait d'eux des interlocuteurs de premier plan. Elsa Dujourdy est membre de la section française de l'Observatoire international des prisons. Année après année, l'OIP fait l'état des lieux des conditions de détention, alerte autorités et opinion publique sur les dysfonctionnements constatés, et informe les personnes détenues de leurs droits. Alexis Saurin est directeur général de la FARAPEJ, une fédération de près de soixante associations intervenant auprès des

personnes incarcérées. Ancien président de l'OIP, Gabriel Mouesca est aujourd'hui chargé de mission pour Emmaüs France. L'association caritative expérimente un programme pour permettre aux détenus les plus pauvres de préparer l'aménagement de leur peine. Dans une vie antérieure, Gabriel Mouesca a lui-même été incarcéré. Sacha Besuchet et Joseph Rivière sont deux responsables du Genepi, une association qui mobilise des étudiants pour enseigner en milieu carcéral. Que disent-ils de la condition des étrangers en prison ? « *Il existe bien sûr autant de situations que d'individus* », se lance Elsa Dujourdy, indiquant néanmoins une nuance clé : « *Les problèmes qui se posent varient selon que l'on se trouve dans le cas de personnes de nationalité étrangère, mais qui*

vivent en France, parlent le français. Ou de personnes qui n'ont aucun lien particulier avec la France et qui parfois ne parlent même pas un mot de notre langue. Pour ces derniers, les difficultés de communication rendent la détention particulièrement difficile ». D'emblée, la langue s'impose en prison comme une barrière de plus. Car sa maîtrise est nécessaire, ne serait-ce que pour formuler ses requêtes à l'administration pénitentiaire. Comme demander à voir un médecin, par exemple. Mais lorsque l'on est incarcéré, il s'agit également de comprendre les ordres de cette même administration. « *Il y a deux statuts redoutables et redoutés quand on est prisonnier* », observe Gabriel Mouesca : « *celui d'être malade, et celui d'être étranger. L'un et l'autre vivent la prison à la puissance dix.*

conté par des militants associatifs

Ne pas comprendre le fonctionnement d'un système dans lequel vous êtes plongé, ne pas bénéficier de mesures « positives » (enseignement, activités diverses etc.) car vous n'en comprenez pas les voies d'accès, sont autant de motifs de violence subie», analyse-t-il. Gabriel Mouesca se souvient qu'à la maison d'arrêt de Fresnes, le règlement imposait aux détenus de marcher au milieu du couloir. « Un jeune africain venait d'arriver », se rappelle-t-il. « Il commença par longer les murs. Le surveillant lui intima l'ordre de marcher au milieu à deux reprises, en haussant la voix. Le prisonnier ne comprenait pas. Il ne parlait pas le français. Il regardait apeuré ce surveillant, qui finit par faire un rapport disciplinaire pour refus d'obtempérer. » Pour faciliter la communication dans les prisons, et ainsi les apaiser un peu, la loi pénitentiaire de novembre 2009 impose aux détenus étrangers l'apprentissage du français. Reste à savoir quels moyens seront débloqués pour le permettre, questionne-t-on au Genepi.

la prison fonctionne avec des us et coutumes qui ont pour ressort la haine de l'autre, du différent, du plus fragile

Un autre mur auquel les détenus étrangers peuvent se heurter est le regard des autres. « Un rejet, exprimé parfois violemment, de la part des codétenus comme de la part de certains fonctionnaires. Car la prison fonctionne avec des us et coutumes qui ont pour ressort la haine de l'autre, du différent, du plus fragile », explique Gabriel Mouesca. En outre, « la personne détenue étrangère est aussi très souvent une personne sans ressources », souligne-t-il. Bien souvent, la famille d'un étranger en prison ne peut lui envoyer de mandat, ni lui rendre visite, le voyage étant trop long et coûteux. Et lorsque cette famille consent à faire le dépla-



Autoportrait avec des objets de Xie Xiang, image négociée avec Michel Séméniaiko, maison d'arrêt de Paris-la-Santé, 2010

cement, elle peut se voir opposer un refus de visa. Gabriel Mouesca : « le détenu étranger est donc condamné à vivre misérablement sa détention. À travailler dans des ateliers dans lesquels le droit du travail est... étranger. Bref, voir s'ajouter à la privation de la liberté, l'exploitation, l'humiliation au quotidien ».

« La population étrangère incarcérée est encore plus soumise à l'arbitraire que les autres détenus », pointe Alexis Saurin. Au parloir, les surveillants écoutent. Ils doivent donc être à même de comprendre. « Le permis de visite peut mentionner que le parloir va se tenir dans une langue étrangère. Mais si il y a un incident en détention, cette tolérance peut être retirée. C'est donc une contrainte supplémentaire », explique-t-il. Or il en va de même pour le courrier, le téléphone, la lecture de la presse. « Pour les journaux en arabe, il y a une suspicion plus forte et l'administration peut refuser. »

Enfin, en prison doit se poser la question de la sortie. Et de sa préparation. « Les étrangers détenus sont souvent peu voire mal pris en charge de ce point de

vue », constate Elsa Dujourdy. « Leur prise en charge par les services sociaux est souvent très lacunaire, le plus souvent en raison d'un manque de formation¹ sur les problèmes spécifiques qui peuvent se poser », développe-t-elle. Quant aux aménagements de peine, dans le cas des étrangers, ils reposent d'abord sur la régularité du séjour. « C'est donc un critère de plus que pour les Français », note Alexis Saurin. À l'OIP, on rejoint « tout à fait ce constat ». « S'agissant de personnes en situation irrégulière, il est bien souvent difficile d'obtenir une promesse d'embauche, sésame indispensable pour une libération conditionnelle », abonde Elsa Dujourdy. « Le même problème se pose s'agissant de l'hébergement. Aussi, la plupart du temps, les étrangers sortent en fin de peine, en « sortie sèche ». Pourtant les aménagements de peine permettent d'éviter la récidive. ■

Hugo Lattard

¹ La Cimade dispense des formations pour les travailleurs sociaux à l'ENAP, mais il s'agit seulement d'une demi-journée par promotion, ce qui est trop peu.



Ni expulsable, ni régularisable

L'ancien détenu Abdel Hafed Benotman s'estime victime des ambiguïtés nées de la disparition apparente de la double peine.



Abdel
Hafed
Benotman

pendant dix-sept ans. Quatre condamnations, deux évasions, des séjours remarquables de mitard en quartier d'isolement à Fresnes, Fleury ou encore Clairvaux. Jusqu'à cette ultime libération en mai 2007, « le jour de l'entrée à l'Élysée de Sarkozy ». De celui qui avait annoncé la fin de la « double peine » : une « véritable arnaque », aux yeux de l'ancien détenu qui se trouve aujourd'hui dans une situation kafkaïenne.

Car, à 50 ans, Abdel Hafed Benotman est toujours entre deux statuts : étranger non expulsable, il ne peut pour autant se réinsérer normalement. Dernier enfant d'une famille algérienne arrivée en métropole dans les années 1950, ses quatre cents coups d'adolescent l'avaient empêché d'obtenir aisément, à l'instar de ses frères et sœurs, la nationalité française. Aujourd'hui, « interdit de séjour sans pouvoir quitter la France », on le convoque, puis on l'oublie. « On me balade ; on veut m'écœurer » : titre de séjour refusé d'un côté, emploi interdit de l'autre parce qu'il reste sur le papier « en instance d'expulsion ». « On m'a acculé à la récidive », estime celui qui avait « replongé » au début des années 2000.

Victime d'un infarctus en prison en 1996, opéré d'un double pontage coronarien, Hafed est un malade qui doit acheter des médicaments et rembourser ses amis qui l'aident, « parce que je ne suis pas un voyou ». Il veut aussi pouvoir continuer d'écrire tout en bénéficiant d'un « petit job d'appoint ». Sa passion de l'écriture est née avant sa première arrestation, mais l'expérience carcérale constitue bel et bien une source d'inspiration et nourrit ses engagements. Des nouvelles, des polars, des scénarios ont fait de lui un auteur prometteur. La radio associative L'Envolée et le journal éponyme tout comme l'association « Dire et faire contre le racisme » lui permettent de militer contre les dérives du système carcéral et judiciaire. Un terrain de prédilection pour cette « grande gueule » qui aime émettre des avis sans nuances mais non dénués de pertinence.

Sa description du « sous-prolétariat » étranger « stocké » dans les cellules est radicale : le racisme de certains gardiens, le désespoir de ceux qui se suicident pour éviter l'expulsion. Des « morts pour la France »... Des choses, il en a beaucoup à dire sur la justice et la police. Et il n'a pas fini de le dire.

—
Dominique Chivot

La machine à café donne des signes de fatigue, mais le « coup de pif » qui suit est le bienvenu, par ce temps de froidure. Dans son bistrot près de la porte de Vanves, Hafed sait recevoir le client. Poignée de main généreuse, œil enjoué et large sourire par-dessus la barbe grisonnante. La grande ardoise apposée sur le mur par sa compagne Francine affiche une cuisine variée et exotique. Cette petite salle, c'est le creuset d'un réseau éclectique. Symbole d'une solidarité reconstituée depuis trois ans autour d'un ex-taulard sans papiers, condamné à cette insécurité permanente par les contradictions conjuguées de l'administration policière et de l'institution judiciaire.

L'insoumis perpétuel n'entend pas jouer les enfants de chœur. Son casier a commencé de se remplir dès l'âge de quinze ans. De petits vols en braquages de banque, le compteur s'est alourdi

La double peine a-t-elle été abolie ?

On se souvient des déclarations de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, affirmant qu'il avait aboli la double peine. Sept ans plus tard, où en sommes nous ? Luis Retamal, juriste de La Cimade ayant participé à la campagne « Une peine, point barre », Patrick Henriot, vice-président du Syndicat de la magistrature et Étienne Pinte, député des Yvelines reviennent sur cette campagne et ses répercussions actuelles.



Luis Retamal



Étienne Pinte



Patrick Henriot

Luis Retamal :

La campagne contre la double peine a été lancée fin 2001. Nous cherchions alors à ouvrir un débat pour éliminer l'interdiction du territoire français. Nous n'osions pas demander directement sa suppression, mais au moins le début d'une discussion pour faire sortir cette mesure du code pénal.

Étienne Pinte : Au début de l'année 2002, j'ignorais tout de la « double peine ». C'est la campagne de sensibilisation organisée par La Cimade, en janvier 2002, auprès de tous les parlementaires à l'Assemblée nationale qui m'a fait découvrir l'existence de la « double peine ». La mobilisation de nombreuses associations, d'avocats, de familles, de Bertrand Tavernier, a été déterminante dans mon engagement pour son abolition ou, tout au moins, sa réforme.

LR : Le mot d'ordre de la campagne était alors « nul ne peut être puni deux fois pour la même infraction » ! Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'ainsi que l'a précisé la Cour européenne des droits de l'homme dans un arrêt du 5 octobre 2000, l'interdiction du territoire français est une mesure de police. Elle ne peut pas être une sanction pénale ! C'est à l'exécutif de prendre ses responsabilités et d'user des outils dont il dispose (arrêtés d'expulsion, désormais obligation de quitter le territoire français, etc.). Donc en 2001,

nous voulions d'abord dénoncer cette anomalie : en ordonnant des interdictions de territoire français, le juge pénal prend le rôle de l'administration. Mais la campagne visait aussi à définir des critères qui protégeraient de façon absolue les étrangers dont toute leur vie ou presque toute leur vie se trouve en France. À l'époque, 8 000 ITF étaient prononcées par an. L'on ne dispose toutefois pas des détails pour savoir combien étaient liées à un délit de séjour irrégulier ou à une autre infraction. (Il existe 200 infractions dans le code pénal passibles d'ITF). La campagne a ainsi duré jusqu'au printemps 2002. Les résultats ont été largement en deçà de nos espérances. Cependant, une large partie de l'opinion publique française a découvert ce qu'était la double peine !

Nul ne peut être puni deux fois pour la même infraction !

EP : Pour ma part, je suis satisfait des résultats obtenus car il a fallu d'abord lutter, avant les élections présidentielle et législatives du printemps 2002, contre tous les partis politiques hostiles à toute réforme ou abolition de la « double peine ». Il a fallu ensuite convaincre le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, du

...



© Régis Grman

une peine point barre, manifestation du 1er mai 2002

- bien-fondé de notre démarche. Il a fallu enfin convaincre la majorité de modifier en 2003 la loi, ce qui fut fait, sur ce sujet, à l'unanimité.

Patrick Henriot :

Cependant, contrairement à ce qui est souvent dit, la double peine n'a pas été abolie par la loi du 26 novembre 2003. En réalité, cette loi instaure un système complexe, lequel a d'ailleurs été réaménagé par la loi du 24 juillet 2006, qui distingue diverses catégories d'étrangers. Certaines sont effectivement « mises à l'abri » du risque de se voir appliquer la peine complémentaire d'interdiction du territoire français, avec, cependant, diverses exceptions en fonction de la nature de l'infraction. D'autres sont partiellement « protégées » en ce sens que l'interdiction ne peut être prononcée par le tribunal que par une décision spécialement motivée au regard de la gravité de l'infraction et

de la situation personnelle et familiale de l'étranger. Mais la faculté, pour le tribunal, de prononcer la double peine « lorsqu'elle est prévue par la loi, à titre définitif ou pour une durée de dix ans au plus » demeure bien inscrite dans le code pénal (article 131-30). Au surplus, même pour les catégories d'étrangers que la loi exclut de la double peine, les restrictions et exceptions rendent le système peu lisible et la protection finalement très limitée. Surtout, subsiste pour l'étranger le problème crucial de la preuve qu'il relève bien de telle ou telle catégorie, notamment quant à la durée du séjour ou de la « résidence habituelle » en France.

Des catégories protégées définies de manière très restrictive

LR : En effet, ont été créés deux articles définissant

des catégories protégées de façon absolue et de façon relative contre l'interdiction de territoire français. Ainsi la peine d'interdiction du territoire français ne peut pas être prononcée quand l'étranger est arrivé avant l'âge de 13 ans en France, quand il est en situation régulière en France depuis au moins 20 ans, quand il est en situation régulière depuis au moins 10 ans et qu'il est marié à un(e) Français(e), quand il est en situation régulière depuis au moins dix ans et qu'il est père/mère d'enfant français. Mais ces conditions sont plus que difficiles à réunir et l'on espérait des critères moins restrictifs. Cependant, il faut rappeler qu'il y eut deux articles transitoires très importants. En France, les lois n'ont pas d'effet rétroactif. Or la loi de 2003 prévoyait que les étrangers qui se trouvaient dans l'une de ces catégories protégées lors de leur condamnation pouvaient déposer un dossier

de demande d'abrogation... Cette mesure a bénéficié à 1500 personnes! 1500 familles qui ont pu retrouver un peu de dignité. Bien sûr les catégories protégées sont trop restreintes mais pour ces 1500 personnes ce fut une grande victoire. De plus, la loi de 2003 prévoit qu'être sous le coup d'une interdiction de territoire français ne constitue pas un obstacle pour bénéficier d'un aménagement de peine. Dans les textes, c'est une révolution! Ajoutez-y que si un étranger sous le coup d'une ITF obtient une libération conditionnelle, cette mesure est suspendue durant cette période. Et si à l'issue de la mise à l'épreuve, la conditionnelle n'est pas révoquée, l'ITF saute de plein droit! Il s'agit là d'une modification de taille. Le problème c'est que l'on n'a pas de chiffres pour connaître l'effet concret de cette mesure. Tout ça, ce sont de réelles avancées, mais pour moi la double peine n'est pas encore abolie.

PH : Le bilan de l'application de la double peine démontre, s'il en était besoin, que l'interdiction du territoire français reste une réalité tangible. D'après une étude réalisée par le ministère de la Justice, en 2007 l'ITF a été prononcée par les juridictions pénales dans 43% des condamnations visant des étrangers. Par ailleurs, au cours de la même année, les juridictions françaises ont prononcé 9 631 condamnations pour infractions à la législation sur les étrangers et, sur ces condamnations, la peine principale est l'emprisonnement ferme dans 54% des cas, auquel s'ajoute une peine complémentaire d'ITF dans la moitié des cas. Parallèlement à la limitation - relative - des situations dans lesquelles une interdiction du territoire peut être prononcée, on note donc un durcissement de la peine principale puisque de l'emprisonnement ferme est souvent prononcé pour une

simple infraction au séjour. Au demeurant la durée moyenne de la peine d'emprisonnement a progressivement augmenté, pour atteindre 8,2 mois en 2007, pendant que, parallèlement, le nombre d'ITF définitives augmentait, lui aussi, sensiblement. Au total, le bilan de « l'abrogation » de la double peine est donc celui d'une avancée dont les « retombées » sont finalement restées très marginales pour les étrangers, alors même qu'elle avait été annoncée comme décisive et politiquement exploitée comme telle.

2 400 interdictions de territoire français prononcées en 2009

EP : Il me semble tout de même que la loi est correctement appliquée même si je n'ignore pas les 2.400 ITF prononcées en 2009. Le cas échéant, je serai sollicité comme je l'ai été souvent dans le passé. Il ne me reste que très peu de cas en souffrance.

LR : Pour moi, vu le nombre d'ITF prononcées chaque année, 3 580 en 2007, 2 611 en 2008, et donc 2 400 en 2009, on peut se demander en toute légitimité s'il n'y a pas des milliers de personnes qui devraient être protégées mais qui tout de même reçoivent une ITF.

EP : Il est vrai qu'on assiste aujourd'hui à la criminalisation des étrangers qui redeviennent un « bouc émissaire » face à nos difficultés économiques, à nos échecs en matière de sécurité ou d'intégration. Il s'agit d'une grave erreur politique et humaine. C'est la raison pour laquelle je me suis fermement opposé au projet de loi sur l'immigration et qu'avec une cinquantaine de collègues de la majorité nous n'avons pas voté. Quant à la LOPPSI 2, je me suis abstenu car l'esprit dans lequel elle nous a été proposée était du même acabit! —

+ EN SAVOIR PLUS



La prison des étrangers, Gilbert Gaillieue, Imago, 2000



« En finir avec la double peine », Collectif, L'esprit frappeur, 2002



La revue « Passe murailles », GENEPI



« Le guide du prisonnier », Observatoire International des Prisons, La Découverte

À VOIR



« Histoires de vies brisées », Bertrand Tavernier, 2001, (110 min)



« À côté », Stéphane Mercurio, 2008, 92 min
www.a-cote.eu

Après la prison : le labyrinthe administratif

Rencontre avec Jean-Louis, bénévole de la permanence étrangers – justice accueillant des personnes étrangères sortant de prison.



© Mathieu Pernot

Val de Reuil, 2001

Jean-Louis assure une permanence d'une journée par semaine à La Cimade : il gère les appels téléphoniques et reçoit également sur rendez-vous. Il raconte qu'il ne connaissait rien aux droits des étrangers en prison avant et que, comme tous les bénévoles, il a reçu une formation juridique organisée au sein de La Cimade qui lui a permis d'acquérir des connaissances en droit des étrangers et du CESEDA ; il continue par ailleurs de s'appuyer sur le forum internet de la Commission prison qui permet de suivre des cas et de se familiariser avec certaines questions. Dans les permanences, il reçoit

des personnes sous main de justice mais libres ou bien des personnes que La Cimade a rencontrées en prison et continue de suivre après leur sortie, par l'intermédiaire d'autres bénévoles qui « reprennent le flambeau » ainsi que l'illustre Jean-Louis. Ce sont très souvent des personnes en situation difficile, souvent indigentes, éloignées de leurs familles. Il accueille et écoute ces personnes sans jugement, pour les aider à faire valoir leurs droits soit en les conseillant, soit en rédigeant des courriers administratifs, des recours : il monte des dossiers de requête aux fins de relèvement d'interdiction du terri-

toire français, des requêtes contre des arrêtés d'expulsion, il monte des dossiers de demande de séjour et, dans le cas particulier des personnes malades, des autorisations provisoires de séjour pour rester se soigner en France. Il aide également ces personnes dans leurs démarches pour avoir des soins, une domiciliation, un hébergement etc.

Tous les cas exigent un traitement spécifique et beaucoup de prudence. La majorité des personnes ont un passé important en France et se sont retrouvées dans des situations très précaires : ce sont les « ni ni », ni expulsables, ni régulables.



Monter un dossier est un processus long qui demande beaucoup de patience. Il faut à tout prix éviter de présenter un dossier avec des éléments contestables par la préfecture sous peine de risquer le renvoi de la personne en centre de rétention. Monter un cas peut prendre jusqu'à un an ou plus : il est parfois difficile d'avoir un contact régulier avec les personnes, il y a parfois la barrière de la langue mais surtout il faut le temps que la confiance s'installe.

Les « ni-ni » : ni expulsables, ni régularisables

Jean-Louis explique que les personnes ont souvent du mal à concevoir que leur interlocuteur à La Cimade ne s'intéresse pas à ce qu'elles ont fait, aux raisons du séjour en prison, mais se concentrent sur leurs droits et la réalisation d'un dossier le plus complet possible. Les anciens détenus cherchent à apporter le plus de faits positifs et peuvent en omettre certains moins favorables, le bénévole lui, ne cesse de recouper les faits afin de démêler leur histoire, souvent compliquée. « Il vaut mieux lever le voile sur tout à cette étape-là du travail car de toute manière, tout finira par apparaître », explique Jean-Louis. Il faut rassembler le maximum ...



© Mathieu Pernot

FLASHER LES CHAUFFARDS DU RACISME

« Ah mais bien sûr, c'était une erreur, une faute de frappe, la bévue d'un collaborateur cette désignation spécifique des Roms dans une circulaire du ministère de l'Intérieur sur les campements illégaux. » On donnerait volontiers l'absolution si on était prêtre catholique et si ça ne paraissait pas tripler le racisme par le mensonge et le fait de nous prendre pour des pommes. Parce que, justement, les pommes ne tombent pas des pruniers. La désignation spécifique d'un groupe en raison de son appartenance à un groupe ethnique supposé – et l'Europe a raison, ça rappelle les heures les plus noires de l'histoire qui virent La Cimade se créer – arrive après bien d'autres décisions politiques du même tonneau.

Créer des listes de métiers ouvrant à la régularisation suivant l'origine géographique : et voilà que les Noirs et les Arabes qui occupaient déjà les postes dans le bâtiment ou la restauration doivent laisser la place à des européens, plutôt globalement blancs, dans un beau mouvement de re-racialisation de la classe ouvrière de l'hexagone. Inventer un ministère et lancer un débat sur l'identité nationale qui permet à tous les fantasmes de s'exprimer. Faire des arrestations systématiques en bloquant tout un quartier et en visant certaines nationalités et pas d'autres : le dico est formel, on appelle cela des rafles. Et bien sûr – mais la liste n'est pas exhaustive... – la condamnation du ministre de l'Intérieur pour incitation à la haine raciale...

Il est étonnant de voir que cette politique racialisée de l'État est une des raisons invoquées par une partie des antiracistes ou des gens de gauche pour refuser la mise en place de statistiques ethniques, ou statistiques de la diversité. L'objection invoquée ne manque pas de bon sens : ce serait avaliser la vision ethnique de la société que pousse ce gouvernement.

Pourtant, utiliser un radar pour mesurer la vitesse des chauffards, est-ce avaliser la vitesse excessive ? On pourrait lutter contre les discriminations sans cela, dit-on. Pour une partie, celles qui sont explicites, conscientes, qu'on peut « pincer », c'est vrai. Mais pas pour celles qui sont de l'ordre de l'inconscient, de l'effet de système et d'accumulation : celles qui font qu'un jury choisit spontanément plutôt quelqu'un qui lui ressemble, comme par hasard un homme blanc, hétéro avec un accent pointu. Avoir un compteur de vitesse sur sa voiture, et le regarder régulièrement – et c'est bien le rôle que jouent en Afrique du sud ou au Canada les statistiques ethniques utilisées par les administrations ou les entreprises – cela permet d'ajuster régulièrement sa vitesse quand on sait qu'on a tendance à appuyer sur le champignon.

Quel rapport avec la circulaire anti-Roms ? Tant que le racisme et les discriminations, profondément ancrées dans la société, n'auront pas reculé, il y aura toujours des Hortefeux pour les flatter sur le dos des boucs émissaires. Mais Hortefeux parti, il y aura encore les discriminations. Comme le disait Jésus, nous serions des hypocrites si nous filtrions le moucheron tout en avalant le chameau... Hortefeux est plus qu'un moucheron, mais les discriminations sont de sacrés chameaux !

... de documents pertinents et pour cela remuer les souvenirs des personnes, les faire reprendre contact avec les médecins des prisons, avec les SPIP (le service pénitentiaire d'insertion et de probation), un travail souvent fastidieux mais nécessaire.

Un dossier complet et solide requiert certes patience et minutie, mais ne pourrait être monté sans une confiance partagée et une collaboration constante entre le bénéficiaire et la personne étrangère.

Gérard quitte la Côte d'Ivoire en 2006 ; arrivé de manière illégale en France, il s'achète des papiers, notamment pour pouvoir aller et venir en Côte d'Ivoire. Après être passé par Paris et Marseille il s'installe finalement à Nice où il a trouvé du travail. Il y rencontre sa compagne. Quand il est arrêté et condamné, il reprend sa véritable identité. Il passe quatre mois à la maison d'arrêt de Fresnes où, le temps que sa compagne obtienne un droit de visite, une personne de La Cimade vient régulièrement le voir en prison. En effet, sa compagne avait pris contact avec La Cimade à Nice pour qu'elle aide Gérard.

Lorsqu'il sort le 23 juillet 2010, après avoir été suivi par Philippe, bénéficiaire à Fresnes, tout en restant sous contrôle judiciaire, il rencontre Jean-Louis qui l'aide à constituer un dossier de demande de papiers ; en prison, il a appris qu'il était malade et entre dans le cadre de la loi du 11 mai 1998 instaurant le droit au séjour pour les étrangers malades ne pouvant se soigner dans leur pays d'origine.

Il dit de la procédure à la préfecture qu'elle est allée très vite : le bénéficiaire de La Cimade avait constitué un dossier très dense où tout n'a pas été utilisé. Il attend, désormais soulagé, que sa situation ait été prise en compte, la réponse définitive qui doit venir au bout de 4 ou 5 mois.

Seul de sa famille, **Yacine** arrive en France à l'âge de 20 ans de manière illégale. De 2000 à 2005, il travaille en tant que chef



© Mathieu Pernot

de chantier en Île de France sous un alias.

Un jour, alors qu'il croyait répondre à une petite annonce pour un mariage, il se retrouve dans une arnaque : après lui avoir pris 250 euros, l'« agence » fait rapidement la sourde oreille. Révolté et en colère, il s'empare contre une personne de l'agence avec qui il était en contact, ce qui mène à son arrestation. L'alias qu'il utilisait ayant déjà des antécédents judiciaires, il risquait moins en reprenant sa véritable identité et a finalement écopé de 800 euros d'amende et 2 ans de sursis pour avoir emprunté une identité.

Après quoi, sans papiers ni titre de séjour, ses conditions de vie se dégradent considérablement et il raconte des années très difficiles : la grande difficulté à trouver un travail ou alors très mal payé, le problème du logement, il dort dehors, dans un squat, parfois à l'hôtel ou

chez une tante... Fatigué et lassé de cette vie, il finit par se rendre au palais de justice et demande à aller en prison. Le CIP, conseiller insertion probation, l'oriente alors vers La Cimade.

Depuis il constitue son dossier avec l'aide de Jean-Louis. Même s'il est en France depuis 11 ans, il ne peut en revendiquer qu'une partie vu qu'il en a passé 5 sous l'identité d'un alias. Il recueille des témoignages de personnes le connaissant sous son vrai nom et, pour étoffer son dossier peut-être un peu juste, il a obtenu une promesse d'embauche qu'il a ajoutée au reste et fait valoir son diplôme de carreur.

Il envisage de nouveau l'avenir et pense à ce qu'il fera s'il obtient des papiers : ouvrir une société de travail dans le bâtiment et surtout, retourner en Algérie voir sa mère qu'il n'a pas vue depuis 11 ans. —

Claire Maurel

Quand la morale s'insère dans le droit

Éclats de voix d'une audience tardive en comparution immédiate.

L'escorte envahit le box des prévenus, au milieu de dix policiers et cinq jeunes Égyptiens à l'allure débraillée après une garde à vue prolongée. Une vitre les sépare de leur interprète. Un petit homme à lunettes, tiré à quatre épingles. « Oui, Madame la présidente, ils acceptent la procédure de comparution immédiate ». 19h passées : les traits sont également tirés côté tribunal.

Dans le box, pas de repos. Pour ne pas se perdre dans tous ces noms, il faut d'abord se mettre en ordre : de gauche à droite. La présidente classe les prévenus selon le fil de leur apparition dans la procédure. « Une patrouille de police vous a interpellé dimanche pour violence en réunion aggravée par usage d'arme », énonce la juge. « Des barres de fer, cinq contre un. C'est pas très orthodoxe quand même ... ». La morale s'insère dans le droit. L'interprète a à peine eu le temps de traduire. La lecture du dossier repart, il faut aller vite. Voici les faits : la veille, l'Égypte a remporté face à l'Algérie un match de foot qui a décidé de la sélection pour la coupe du monde. À la télé, alternaient images de scènes de joies et théâtre de violences. De retour du marché où les prévenus sont embauchés, ce dimanche matin, ils déchargent le camion de leur patron. Un voisin algérien les salue narquois. Il est allé trop loin dans la provocation, on lui inflige une correction à coups de barre de fer. L'honneur est sauf. On ne rigole pas avec le foot, même quand on risque l'expulsion.

L'interprète doit traduire la langue qui condamne. Sous pression, pour gagner du temps, il omet de relayer une question : « Oui, madame la présidente, ils vivent tous dans le même appartement, un trois pièces. » La présidente est en colère. « M. l'interprète, je vous demande de traduire précisément mes questions puis les réponses des prévenus. » Dans un mouvement de repli, penaud, il traduit, puis répète.



TGI Bobigny

« M., l'enquête de police nous indique que vous êtes sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français notifiée en avril 2008. » La charge ne tiendra pas face à la plaidoirie de l'avocat. « Nous touchons là le pire de la comparution immédiate : l'erreur sur la personne. Mon client est arrivé en France en novembre 2008. Sa demande d'asile politique à l'OFPRA, - qu'il tend au même moment au tribunal -, l'atteste. Il s'agit d'une homonymie. » Le tribunal en a fini. Le procureur prononce son réquisitoire : « Tout ceci n'excuse pas les violences qui ont été commises. Nous sommes face à une justice privée très inquiétante car les conflits entre communautés peuvent mener à des drames. Bien que ce ne soit pas l'objet des poursuites, je vous rappelle également qu'il s'agit d'un réseau officieux de travail au noir. » 22h approchent. L'air épuisé, l'interprète a cessé de traduire depuis les réquisitions du procureur. Les mains jointes face au tribunal, les jeunes hommes écoutent leur condamnation : peines de prison pour tous assorties d'une interdiction de territoire français de trois ans. Violents et clandestins. Double délit, double peine. ■

Thomas Huet

VOIX CONGOLAISE

De la République Démocratique du Congo à Massy, parcours d'un journaliste militant

Portrait d'un journaliste militant, aujourd'hui réfugié en France et confronté à l'absurdité de l'administration française.



Déo Namujimbo

Originaire de la région du Kivu, dans l'est de la République Démocratique du Congo, Déo Namujimbo débute dans le journalisme en 1993 dans une radio locale, Maendeleo. Lors du génocide rwandais en 1994, tandis que de très nombreux Hutus viennent chercher refuge en RDC, il collabore également à Agatashya, radio de la fondation hirondelle dont le but est d'apporter soutien et aides aux réfugiés et ce jusqu'en 96, quand la radio sera pillée et fermée. À partir de 2000 il devient correspondant pour Reporters Sans Frontières et collabore avec diverses agences de presse en Europe.

Dans un pays sans liberté d'expression, où les journalistes indépendants sont menacés et souvent tués, où, faute d'imprimeries, il est impossible d'imprimer des journaux, où les seules radios sont régentées par le gouvernement, il fut pendant plus de dix ans une des très rares voix congolaises indépendantes à nous parvenir et nous informer de la catastrophique situation de la RDC : un pays exsangue après des années de guerre et d'horreurs, plus de six millions de morts depuis 1998, des services d'État inexistants, une population dans une extrême pauvreté, aucune infrastructure, des ressources naturelles pillées...

Soucieux de rendre compte de la vie des populations dans cet immense pays et de comprendre ce qui s'y déroule, il se déplace beaucoup, recueille des témoignages de personnes haut placées et surtout, il n'hésite pas à aller où personne n'ose le faire. Pendant la guerre qui opposa Kabila à Mobutu, il suit pendant deux mois une brigade et fait avec elle 1700 km à pied et en camion dans le sud du pays : viols, massacres, misère noire, deux mois d'atrocités qu'il relate dans son ouvrage *On tue tout le monde...* et on recommence.

Le 21 novembre 2008, son jeune frère Didace, journaliste à radio Okapi de la mission des Nations Unies, est assassiné par balles, le septième journaliste tué en moins de 3 ans. Quelques jours plus tard, il reçoit des menaces de mort par téléphone. Lui qui a vécu des années de pressions et d'intimidations confie n'avoir jamais eu aussi peur que durant les quelques mois qui suivirent l'assassinat de son frère.

Fin février 2009, il est invité en France en tant que lauréat 2008 du prix la Plume d'Or décerné par la Défense de la Langue Française. Venu pour 15 jours, il ne repartira pas. En effet, quelques jours seulement après la remise du prix au Sénat, il reçoit de



nouvelles menaces de mort : les courriels menaçant violemment toute sa famille le forcent à choisir l'exil et à rester en France. Hébergé à la Maison des Journalistes, il entame les démarches auprès de l'OF-PRA pour obtenir le statut de réfugié. Parallèlement, sa famille quitte la RDC pour le Burundi où elle est placée sous la protection du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR).

Il obtient très vite le statut de réfugié, puis une carte de résident de 10 ans. Il déménage alors au centre provisoire d'hébergement de La Cimade à Massy et lance la procédure de regroupement familial - toujours au Burundi, sa femme et leurs 8 enfants vivent dans des conditions précaires et sans réelle assistance de la part du HCR dont les mesures de protection consistent en une simple attestation écrite. Véritable parcours d'obstacle, les démarches de regroupement familial n'ont pas abouti, notamment parce que seuls les documents originaux sont acceptés alors qu'une grande partie des archives congolaises ont disparu lors de pillages ou destructions. Un recours a été déposé. Déo Namujimbo est en contact quotidien avec sa famille par téléphone et multiplie les démarches pour faire aboutir ce recours. Il se dit déçu par l'attitude des personnes qui l'ont reçu en grande pompe au Sénat lors de la remise du prix mais font désormais la sourde oreille. En attendant il écrit d'autres ouvrages, participe à des conférences, il intervient dans des lycées à l'invitation du CLEMI pour faire connaître les conditions de travail des journalistes en RDC. En France aussi, il est hors de question pour lui de se taire. —

Claire Maurel

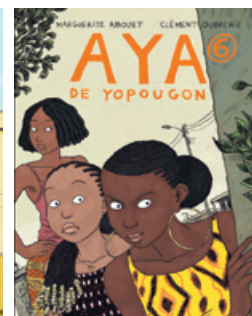
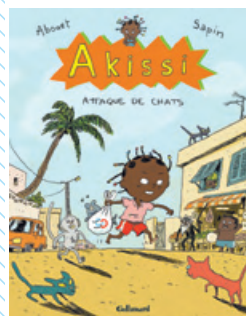
A LIRE



Merde in Congo (recueil d'articles publiés entre 2001 et 2009 sur l'est du Congo "démocratique"), éditeur Edilivre.

BD : Tendres sagas africaines

Marguerite Abouet (auteur) : avec Mathieu Sapin (illustrateur), Akissi, attaque de chats, Gallimard, 9,90 € (dès 6 ans) ; avec Clément Oubrerie (illustrateur), Aya de Yopougon, Gallimard, 16,50 €.



Akissi passe son temps à « faire palabre » avec son frère Fofana et les garçons du terrain de football. Akissi se méfie des chats errants sur le marché, mais adore son nouvel animal de compagnie, le singe Boubou. Akissi a la sale manie de manger tous les débris d'aliments qui traînent au sol dans la rue. Akissi invite tous les enfants du quartier chez elle pour une séance de cinéma devant la télé du salon familial. Akissi est une petite-fille dégourdie, intrépide et très attachante. À travers sept anecdotes mises en image par Mathieu Sapin, elle nous fait découvrir la vie quotidienne en Côte d'Ivoire.

Voici la petite sœur symbolique de Aya de Yopougon, héroïne de la BD éponyme qui fait un carton depuis la sortie de son premier tome en 2005. Toutes deux ont été inspirées à Marguerite Abouet par son enfance passée à Abidjan. Et, bonne nouvelle, le tome 6 de Aya est sorti cet hiver ! On suit les mêmes personnages dans leurs aventures, dont Inno qui, exilé à Paris, découvre toute la difficulté du parcours à suivre pour obtenir une carte de séjour...

Un film d'animation est attendu en 2011. Marguerite Abouet a aussi fondé une association destinée à « rendre les livres plus accessibles aux enfants africains » (www.deslivrespourtous.org). En projet, l'ouverture de maisons de quartier-bibliothèques à Abidjan, y compris dans le quartier populaire de Yopougon bien sûr !

Maya Blanc



Celles qui attendent

Fatou Diome, *Celles qui attendent*, Flammarion, août 2010, 329 p., 20 €.

En situant son roman sur une île au large de Dakar, et en donnant la place centrale aux femmes, mères et épouses des hommes qui sont partis en Europe, Fatou Diome propose un éclairage original et profondément humain sur les causes et les effets de l'émigration. Les aléas du périple des émigrés n'apparaissent qu'à travers ce qu'en apprennent «celles qui attendent». L'auteur trace ainsi les portraits nuancés de

femmes qui représentent des générations, des expériences, des aspirations différentes: Arame et Bougna, les mères, qui ont elles-mêmes encouragé leurs fils à émigrer, Daba et Coumba, les jeunes épouses qui peu à peu s'étiolent, toutes partageant l'angoissante attente, d'abord des nouvelles, puis du retour de leurs fils et maris... Face à l'épuisement des ressources locales – la pêche – pillées par les chalutiers occidentaux, on découvre leur lutte quotidienne pour la survie, plus dure encore depuis le départ des

jeunes hommes, mais aussi les tensions au sein du village et au cœur même des familles. À travers leur expérience singulière, le roman soulève avec finesse des questions complexes: les déchirements personnels qu'implique le respect des traditions – notamment la polygamie – le désir de modernité et d'éducation, entre espoirs réels et mirages, et l'ambiguïté d'un système que les femmes contribuent à perpétuer, alors même qu'elles en sont les premières victimes.

Françoise Ballanger



Esclave en France

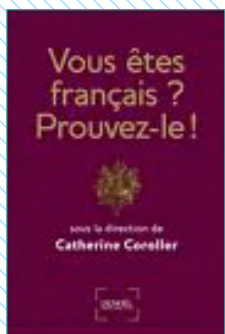
Tina Okpara (avec Cyril Guinet), *Ma vie a un prix*, Michel Lafon, 2010, 222 p., 17,95 €.

Tina, 12 ans, 375 euros: au Nigeria, Tina est «adoptée» en 2001 par un couple qui vit en France. Elle a l'espoir de vivre dans un milieu aisé et de recevoir une éducation. Son nouveau père, Godwin, est alors footballeur au PSG. Avec son épouse, ils ont quatre enfants. Tina n'ira jamais avec eux à l'école,

sauf pour les y amener. Car elle sera l'esclave de la famille, faisant les courses, les repas, le ménage, dormant sur un matelas au fond de la cave, insultée, humiliée, isolée, battue et torturée par sa «mère», violée par son «père». «J'ai quinze ans et je ne suis plus un être humain», écrit-elle. Tina s'échappera à l'âge de dix-sept ans, poussée par «la peur de mourir». La cour d'assises

des Hauts-de-Seine condamnera, en 2008, Linda et Godwin Okpara à 15 et 10 ans de réclusion criminelle. Tina dédie son livre à ses vrais parents, décédés, espérant qu'ils sont «fiers» d'elle là-haut. Sans aucun doute. À 23 ans, Tina travaille aujourd'hui comme auxiliaire de vie.

Maya Blanc



Portrait d'une administration suspicieuse

***Vous êtes français? Prouvez-le!*, sous la dir. de Catherine Coroller, éditions Denoël, septembre 2010, 174 p., 13,50 €.**

«En 2010, en France, si les hasards de la vie vous ont fait naître à l'étranger ou si votre histoire familiale trouve ses racines à l'étranger (...), un acte aussi banal qu'une demande de pas-

seport vire au calvaire et à l'humiliation». Cet ouvrage brosse le portrait d'une administration suspicieuse à outrance qui impose à des Français de naissance, possédant dans leur ascendance un élément «d'extranéité», d'apporter la preuve de leur nationalité. Ils entrent dans ce qu'Éric Fassin appelle la «précarité nationale»,

encourant même le risque d'être sans-papiers. Le désarroi et la colère des «recalés de la nationalité» montrent comment resurgissent alors les traumatismes de l'histoire familiale: la remise en cause de la nationalité pose bien des questions sur la société française et son idéal républicain.

Juliette Sénecat

« ILLÉGAL » : UNE REMARQUABLE DÉMONSTRATION



UN FILM D'OLIVIER MASSET-DEPASSE (BELGIQUE 2010)

Ce film devrait être vu par les militants de La Cimade ou de toute autre organisation des droits de l'homme. Il s'adresse aussi aux sympathisants des sans-papiers ou simplement aux citoyens désireux de savoir ce qui se passe dans les centres de rétention, en Belgique (c'est le cas ici), en France ou ailleurs. De savoir aussi ce qui se passe dans les aéroports, où l'on embarque en catimini des «expulsés» dont on n'a rien à faire sur le «ter-

ritoire national». Le film montre, au travers de l'histoire de Tania, une Biélorusse, mère d'un jeune garçon, tout le processus administratif et policier qui, implacablement, vise à briser sa volonté. Sa situation est illégale, certes : pendant huit ans, elle a travaillé sans papiers, et au moment où elle obtient une fausse carte de séjour, fabriquée par un Russe mafieux du nom de Nowak, elle est arrêtée en pleine rue. Mais elle refuse de dire son nom, et qu'elle est mère d'un garçon, Ivan, façon de le protéger, mais aussi de couvrir le chef mafieux, lequel d'ailleurs, menaçant, s'en inquiète au téléphone...

Ce film a-t-il une valeur de document ? Nos experts des centres peuvent en juger. On voit en détail comment se passent les interrogatoires, les intimidations. Les droits de se défendre sont pourtant assurés : un avocat commis d'office s'en charge, mais Tania doit dire son nom... On voit aussi comment se déroule la «reconduite à la frontière» : Tania est assistée d'une psychologue, du moins lors de la «première fois» ! Il y a un homme qui filme au caméscope tous les mouvements, du fourgon cellulaire jusqu'à l'entrée dans l'avion, afin de garantir qu'il n'y a pas eu de violences physiques. Il faut donc que l'administration s'emploie à donner toute l'apparence humanitaire à une pratique qui, fondamentalement, est contraire aux droits de l'homme. Illégal est une fiction au contenu documentaire. L'abondance des gros plans nous plonge dans le drame d'une réalité sordide. La caméra semble même s'introduire par effraction dans les bureaux, les salles d'isolement, les chambres. Cette impression de réalité est une extraordinaire pédagogie : ce n'est pas du cinéma pour plaire au public, c'est un document visuel qui nous pousse à réagir. Comme ces passagers de l'avion qui forcent les policiers, avec le soutien du commandant de bord, à faire descendre Tina. Mais «la deuxième fois» qu'elle est reconduite à l'avion, les réactions des policiers éclatent de violence. Toutes ces images sont dures, sans concession. Une grande émotion s'en dégage. Qu'est ce qui est illégal dans l'histoire ? Le système répressif contre les sans-papiers... dans un pays qui se dit démocratique. ■

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



NOUVELLE COLLECTION

Récits d'exils

Collection Exils des Éditions de l'Attribut : Claire Mouradian et Anouche Kunth, *Les Arméniens en France*, 2010, 168 p, 23 € ; Bruno Vargas et Didier Debord, *Les Espagnols en France*, 2010, 120 p, 21 €.

« En plein débat sur l'identité nationale et alors que la politique d'immigration se resserre, la collection Exils, rejetant toute tentation de généralisation, propose de voir et de comprendre l'immigration du côté de ceux qui la vivent ». Tels sont les mots des éditeurs de L'Attribut pour présenter leur nouvelle collection d'ouvrages. « Exils » est née fin 2010, à Toulouse, pour décrire une « immigration à visage humain ».

Dans chaque livre, une partie apporte un éclairage historique de manière vivante et très documentée. Une autre donne la parole à plusieurs exilés explorant leurs souvenirs. Une dernière dresse les portraits d'immigrés et d'enfants d'immigrés. Tous ces récits transmettent une vision concrète, sensible, et émouvante, de l'exil. Les analyses abordent des thèmes comme le déracinement, la reconstruction, ou encore la double culture, et portent un regard sans concession sur les conditions d'accueil.

Au fil de ces pages, on peut d'ores et déjà rencontrer les Arméniens rescapés du génocide qui ont immigré en France dans les années 20. Jugés « inassimilables » dans l'entre-deux-guerres, ils sont devenus un « modèle d'intégration ». On peut découvrir également la vie de ces Espagnols passés de l'autre côté des Pyrénées, des réfugiés politiques de 1936 jusqu'aux immigrés économiques des années 60. —

M.B.



www.editions-attribut.fr



WWW.DAILYMOTION.COM/TERRESARBITRAIRES



L'art vidéo déjoue les clichés



Leurs regards toisent la caméra, provocateurs, menaçants. Quelques secondes seulement. Car, peu à peu, ils se remplissent de malice ou de tendresse. Des sourires éclairent les visages, puis des éclats de rire... Pour chaque portrait, le même mouvement. Nicolas Clauss, artiste plasticien, a filmé ainsi soixante jeunes hommes à Évry (Essonne). Au pied des tours bétonnées du quartier des Pyramides.

Cette œuvre déjoue les stéréotypes qui collent aux habitants de toutes les Zones Urbaines Sensibles. Les images transmettent une belle énergie, tandis qu'en fond sonore, défilent des bribes de discours. Immigration, précarité, solidarité... Sur ces thèmes, des voix se mêlent, hommes et femmes politiques, journalistes, sociologues, militants. Un décalage troublant se crée entre cette rumeur et les moments de grâce à l'écran, surtout quand se font entendre des injonctions ultra-sécuritaires.

L'automne dernier, Nicolas Clauss a présenté son installation vidéo - intitulée *Terres arbitraires*, d'après un vers d'Aimé Césaire - au Théâtre de l'Agora. Il cherche à poursuivre ce travail dans d'autres quartiers à travers la France. —

M.B.



www.nicolasclauss.com

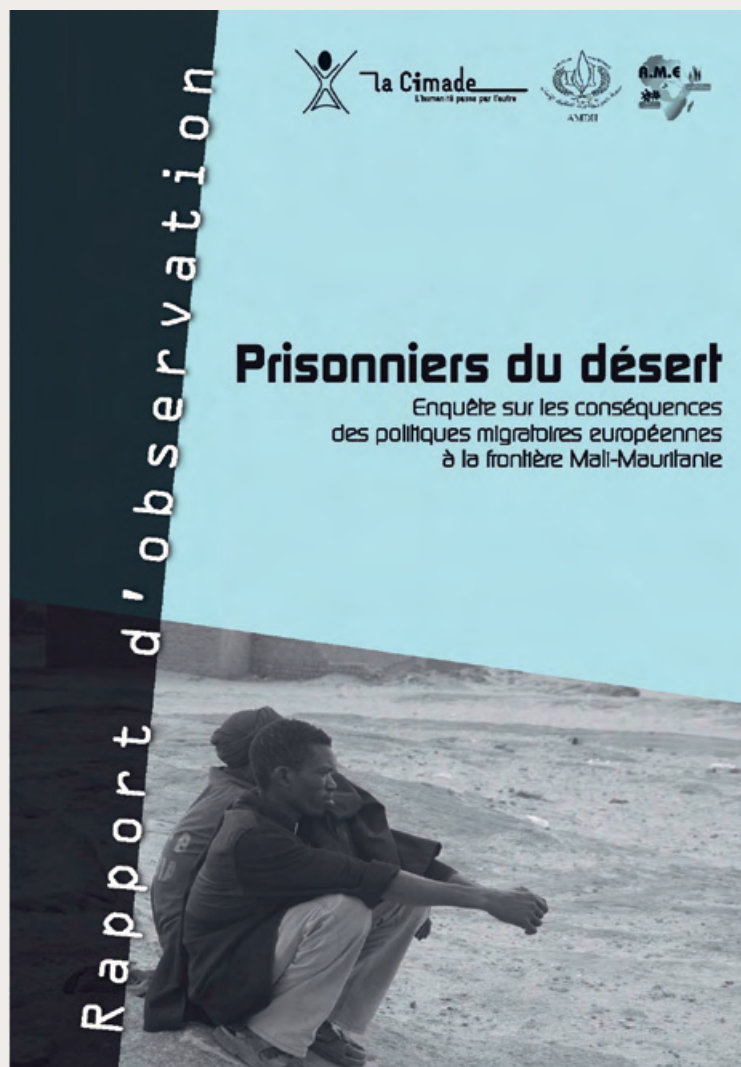
RAPPORT D'OBSERVATION

Prisonniers du désert

Enquête sur les conséquences des politiques migratoires européennes à la frontière Mali-Mauritanie.

« L'Europe veut faire de nous ses gendarmes ! » dénonce Amadou M'bow, de l'Association mauritanienne des droits de l'homme. Depuis 2005 sous prétexte d'une menace d'invasion symbolisée par les images spectaculaires des barbelés de Ceuta et Melilla ou des pirogues surchargées, l'Union européenne multiplie les pressions sur les pays dits de départ et de transit pour qu'ils verrouillent leurs frontières. Alors que 86% des migrations en Afrique de l'Ouest sont intra-régionales et n'ont pas pour but le départ pour l'Europe, l'Union européenne met en place des politiques migratoires répressives qui ont de graves conséquences sur les droits des migrants: criminalisés, réduits au statut de clandestins, ils sont arrêtés, détenus, et refoulés de frontière en frontière. Les réseaux traditionnels de mobilité et de solidarité sont menacés ; des sociétés traditionnellement accueillantes deviennent méfiantes voire xénophobes. Ainsi, en Mauritanie tout étranger peut être arrêté pour « tentative d'un voyage clandestin vers l'Europe », un délit qui n'est pas prévu dans la loi mauritanienne. Les détentions dans le centre de Nouadhibou dit « guatanamito » ou les refoulements à la frontière malienne sont effectuées de manière tout aussi illégale et au mépris des droits fondamentaux des personnes comme le dévoile cette enquête.

En sous-traitant sa politique migratoire à des pays tiers, l'Union européenne se rend responsable de graves violations des droits fondamentaux des migrants, notamment dans les zones frontalières désertiques



inaccessibles aux regards de la société civile.

« On t'arrête sans preuve, on te prend pour un clandestin. L'essentiel c'est que le centre soit plein. Ils comptent par tête. »

Enfin, les migrants de la région d'Afrique de l'Ouest subissent de plein fouet les conséquences d'une guerre orchestrée par l'Union européenne dans des pays où la circulation et l'accueil

des étrangers ont toujours été la règle.

Pour rendre visible cette réalité ignorée l'Association malienne des expulsés, l'Association mauritanienne des droits de l'homme, l'Association nigérienne Alternatives Espace Citoyens et La Cimade ont réalisé une enquête inédite sur la situation des migrants à la frontière Mali-Mauritanie, une des zones emblématiques et pourtant invisibles de la guerre aux migrants.

Agathe Marin

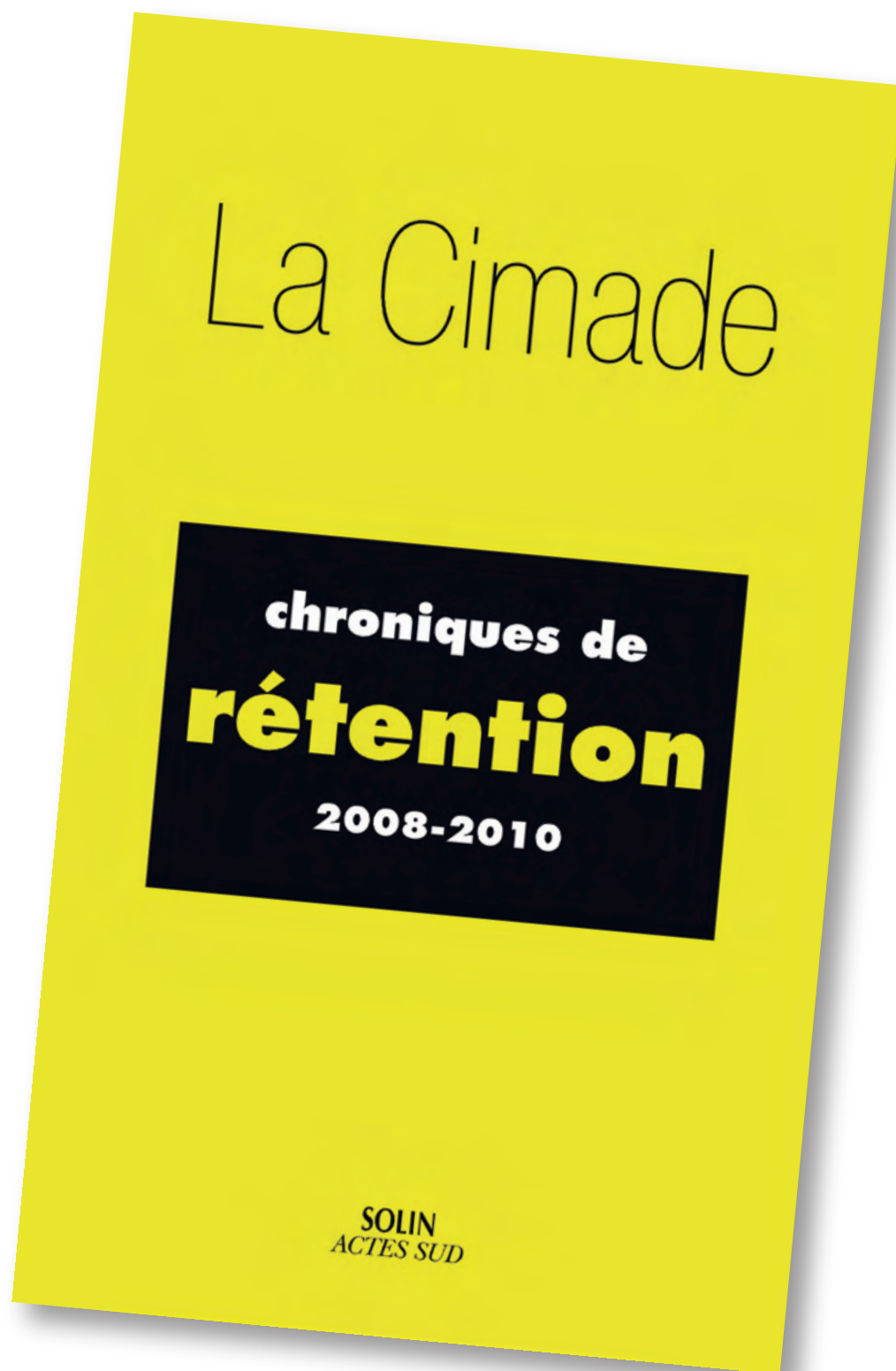
« Ce rapport est une forme de miroir renversé, qui donne chair et sens à une réalité souvent dramatique, masquée par les discours lénifiants des gouvernants du Nord comme du Sud. Il était temps. »

Claire Rodier, Migreurop

Pour commander ce rapport d'observation
 www.lacimade.org

Voulez-vous vraiment savoir ?

Prix : 29 euros (port inclus), à commander sur le site de La Cimade www.lacimade.org



*Humour noir, analyse politique, poésie, dialogues, anecdotes : loin des clichés irréels, des images médiatiques ou des communiqués de presse, nous intervenants de La Cimade, avons décidé de **prendre les mots comme on prend les armes.***